

**Élaboration d'une politique de
développement des collections musicales**

Médiathèque "Louis Aragon" - Le Mans

Laëtitia Bontan

Sous la direction de Thierry Giappiconi
Directeur de la bibliothèque municipale de Fresnes

Politique de développement des collections musicales

Médiathèque « Louis Aragon » Le Mans

Résumé : La médiathèque « Louis Aragon » du Mans envisage la mise en place d'une politique de développement des collections formalisée. L'étude menée sur la collection musicale est un premier travail pour l'élaboration d'un outil plus général pour l'ensemble de la bibliothèque. L'analyse a permis de développer une méthode et de formuler des propositions et des orientations adaptées au contexte local.

Descripteurs :

Médiathèque Louis Aragon (Le Mans)

Développement des collections (bibliothèques)

Bibliothèques publiques--Développement des collections

Acquisitions (bibliothèques)

Musique--Bibliothèques--Acquisitions

Musical collection development policy

Médiathèque « Louis Aragon » Le Mans

Abstract : Le Mans' multimedia Library, « Louis Aragon », plans to formalize its collection developments policy. The study conducted upon the musical collection is a first step towards the elaboration of a more comprehensive plan for the whole library. Analysis allowed us to develop a method and to formulate suggestions and directions fitted to the local context.

Subject Headings :

Médiathèque Louis Aragon (Le Mans)

Collection development (Libraries))

Public libraries--Collection development

Acquisitions (Libraries)

Music libraries--Acquisitions

Remerciements

J'adresse mes plus vifs remerciements à mon directeur de mémoire, Thierry Giappiconi, pour ses précieux conseils et pour sa disponibilité dans le suivi de mon travail.

Je tiens également à remercier Didier Travier qui a dirigé mon stage à la bibliothèque du Mans, pour la qualité des échanges et la confiance qu'il m'a accordée tout au long de ce projet.

Merci à Michèle Nardi, directrice de la bibliothèque pour son accueil chaleureux.

Que soit aussi remercié l'ensemble du personnel de la médiathèque « Louis Aragon » et des bibliothèques de quartier, qui m'ont réservé le meilleur accueil, et plus particulièrement l'ensemble de l'équipe musique : Marie-Claude Laurillau, Jacques Mongodin, Laurent Piffre, Marilyne Sutter, Jean-Luc Lecourt, Olivier Benoît, Ingrid Peigné, Danièle Letourneau, ainsi que Frédéric Lecournué, Françoise Lemercier, Marie-Martine Poignant, Chantale Bégat, Jérôme Morillon, Françoise Delaroche, qui ont bien voulu m'accorder une partie de leur temps pour répondre à mes questions.

Merci aussi à Jean-Michel Thauré, directeur de l'école nationale de musique et à Véronique Martin-Letournou, responsable de la bibliothèque de l'école de musique, pour avoir accepté de me recevoir et pour m'avoir fait part de leur point de vue.

Je tiens également à adresser mes remerciements à Alain Scrève, responsable régional formation au CNFPT « Champagne-Ardenne » et responsable du pôle national de lecture publique, pour les informations qu'il a bien voulu m'adresser.

Au cours de l'étude, j'ai bénéficié des conseils de Nicolas Duhamel, compositeur, bassoniste et professeur d'enseignement artistique, qui m'a apporté ses conseils et sa vision de professionnel de la musique et dont la contribution a nourri ma réflexion tout au long de mon travail. Je lui exprime toute ma reconnaissance.

Sommaire

INTRODUCTION.....	7
PARTIE 1 : LA BIBLIOTHÈQUE DU MANS ET SES ACTEURS.....	9
1. ENJEUX DE LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE DE L'ÉQUIPE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DU MANS.....	9
1.1. <i>Maîtriser les coûts</i>	9
1.2. <i>Disposer d'un outil affichant clairement les choix</i>	10
1.3. <i>Définir, conquérir les publics</i>	11
2. ORIENTATIONS GÉNÉRALES DE LA BIBLIOTHÈQUE	11
2.1. <i>Objectifs et missions d'une bibliothèque de lecture publique</i>	11
2.2. <i>Le Mans bibliothèque classée et de lecture publique : validation d'objectifs par l'autorité municipale</i>	14
PARTIE 2 : ANALYSE DE L'EXISTANT	17
1. PLACE DE LA MUSIQUE DANS LA BIBLIOTHÈQUE	17
2. ANALYSE DE LA COLLECTION	20
2.1. <i>Décompte du nombre de titres</i>	21
2.2. <i>Age des collections</i>	24
2.3. <i>Utilisation des collections : taux de rotation, consultation sur place</i>	24
3. OFFRE DE SERVICES ET PRATIQUES DU PERSONNEL	26
3.1. <i>Fournitures de documents</i>	27
3.2. <i>Élimination de documents</i>	28
3.3. <i>Sélection de documents</i>	31
4. ANALYSE DU PUBLIC	32
4.1. <i>Identification des besoins</i>	33
4.2. <i>Enquête de satisfaction</i>	34
5. ENVIRONNEMENT MUSICAL	40
5.1. <i>Profil de la population</i>	40
5.2. <i>Pratique musicale</i>	40
5.3. <i>Etablissements d'enseignement et espaces documentaires</i>	41

5.3.1	Institut technologique européen des métiers de la musique	42
5.3.2	L'école nationale de musique	43

PARTIE 3 : POUR LA MISE EN PLACE D'UN PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTION ET D'OFFRE DE SERVICES.44

1.	DÉFINIR UN CADRE POUR LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS ...	44
1.1.	<i>Identification des objectifs de politique publique de la collectivité</i>	44
1.2.	<i>Offre concurrentielle ou complémentaire</i>	46
1.3.	<i>Mise en place de partenariats</i>	48
1.3.1	L'école nationale de musique	48
1.3.2	Les autres structures	49
1.4.	<i>Identification de publics cibles</i>	50
1.4.1	Profils des usagers et besoins documentaires : l'exemple de l'école de musique.....	53
1.4.2	Segmentation du public en fonction des besoins documentaires..	55
1.5.	<i>Définition d'objectifs</i>	57
2.	DÉVELOPPEMENT D'OUTILS DE GESTION DE LA COLLECTION	60
2.1.	<i>Segmentation</i>	60
2.1.1	Indexation (organisation intellectuelle des objectifs).....	60
2.1.2	Plan de cotes validées (présentation et mise en valeur de l'offre documentaire dans l'espace)	63
2.2.	<i>Définition de codes de niveau (type conspectus)</i>	64
2.3.	<i>Des documents de référence</i>	67
2.3.1	Un plan de développement des collections musicales	67
2.3.2	La charte, outil de référence et de dialogue.....	71
2.3.3	Des protocoles de sélection pour les acquisitions et le désherbage..	71
3.	ENJEUX DE LA FORMATION	72
3.1.	<i>La formation des bibliothécaires musicaux</i>	72
3.2.	<i>Développement des collections et maîtrise des contenus</i>	73
3.3.	<i>Plan de formation et gestion des compétences</i>	75
3.3.1	Un organisme adapté	77
3.3.2	Ressources locales.....	79

CONCLUSION.....	82
BIBLIOGRAPHIE	84
TABLE DES ANNEXES	91

Toute reproduction sans accord express de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

Introduction

Bibliothèque municipale classée, la médiathèque du Mans remplit à ce titre des missions de recherche (un fonds patrimonial, un fonds spécialisé : automobile, fonds Maine) et de lecture publique. Depuis son origine, la Médiathèque « Louis Aragon » n'a pas connu de politique documentaire clairement établie, mais uniquement des actions ponctuelles arrêtées dans ce sens.

En septembre 2001, l'établissement s'est doté d'une nouvelle direction, pour laquelle une politique de développement des collections est le point fondamental de l'existence d'une médiathèque, c'est elle qui définit la qualité du service. Récemment, des réflexions ont été entreprises sur le sujet : réorganisation de la classification pour la discothèque, organisation d'un stage interne à la médiathèque portant sur le désherbage, travail d'un stagiaire de l'Enssib sur le classement par centres d'intérêt (en 2002).

Le projet proposé par la médiathèque du Mans, « Élaboration d'une politique de développement des collections », s'intègre aux préoccupations actuelles de l'équipe de direction et précède l'arrivée d'un conservateur dont l'une des missions sera de travailler sur la politique documentaire. Dans le cadre du stage, l'étude s'est limitée à la collection musicale. Le but de la proposition est d'entraîner l'élaboration d'outils de gestion et leur application pour le domaine musical puis de reprendre la méthodologie proposée pour l'étendre aux autres disciplines.

Pour définir le cadre du travail, deux questions s'imposent : À quels enjeux la politique de développement des collections doit-elle répondre ? Quels sont les missions, les orientations et les objectifs généraux assignés à la bibliothèque ? De la réponse à ces questions va dépendre l'orientation de l'ensemble de l'étude.

La construction du projet demande une connaissance approfondie du service. Cette étape conduira à s'interroger sur : quelle place tient la musique dans la bibliothèque, comment est structurée la collection, quelles sont les pratiques de travail des professionnels, comment le public perçoit-il l'espace musique, où se situe la bibliothèque dans son environnement et comment peut-elle agir

efficacement. Ces observations sont fondamentales, puisque, c'est sur cette base seulement que pourront être proposés les éléments méthodologiques.

L'étude trouvera son aboutissement dans un plan stratégique de développement de la collection et d'offre de services. S'il est question de réaliser une proposition concrète pour la collection musicale de la bibliothèque, le travail revêtira ici un caractère ambivalent, situé dans une proposition à la fois théorique et pratique. En effet, à ce stade, développer une proposition, sans avoir défini ni expliqué les termes de l'action, semblerait insuffisant. Cette réalisation passera par la définition d'un cadre de travail : des objectifs, des partenaires, des publics cibles et leurs besoins, dont il résultera la construction d'outils de gestion utiles au travail quotidien. Au-delà de l'action sur la bibliothèque et les collections, le projet implique une remise à niveau et une remise en cause des pratiques des professionnels, qui passeront probablement par des actions de formation.

Partie 1 : La bibliothèque du Mans et ses acteurs

Les entretiens menés en début de stage ont permis de préciser les enjeux auxquels répond le projet de politique de développement des collections. Dans la perspective des missions assignées à la bibliothèque municipale du Mans, la réflexion sur la politique documentaire doit s'appuyer « sur une double réalité : un fondement constitué par la tradition du fonds ou le passé de la collection, les missions de l'établissement et les besoins des lecteurs avec l'idée qu'il s'agit de constituer une collection pérenne ¹ ». La politique documentaire correspond à un besoin exprimé de la direction mais aussi souhaité par une majorité du personnel rencontré. Les raisons le plus souvent évoquées ont été les suivantes : maîtriser les budgets, conquérir un nouveau public, et disposer d'outils exprimant clairement les choix et les orientations de la bibliothèque.

1. Enjeux de la politique documentaire de l'équipe de la bibliothèque municipale du Mans

1.1. Maîtriser les coûts

Dans les circonstances actuelles, où les services publics doivent faire face à une baisse générale de leurs ressources, où le droit de prêt vient réduire les budgets d'acquisitions des bibliothèques, il paraît nécessaire de réfléchir sur la bonne utilisation des moyens. La mesure des ressources par rapport à des objectifs et à des résultats permet d'intégrer dans la gestion de la bibliothèque une dimension stratégique. Elle vise à tirer le meilleur parti des moyens attribués afin d'améliorer le service rendu à la population. Dans le cadre de la politique de développement des collections, il s'agit de rationaliser les achats en les accordant au mieux aux besoins de la population à desservir, par la mise en place d'outils de contrôle et de

¹ Calenge Bertrand. Les politiques d'acquisitions. Paris : Éd du Cercle de la librairie, 1994, p. 106

mesure indiquant la voie du meilleur usage des budgets pour parvenir à l'accomplissement des missions, buts et objectifs.

1.2. Disposer d'un outil affichant clairement les choix

L'élaboration d'une politique de développement des collections passe par la rédaction de documents définissant précisément le cadre des achats. Ce cadre est précisé par : l'étude de la population du Mans, les ressources disponibles dans les différentes disciplines, les différents partenaires, l'environnement documentaire. Ce travail doit aboutir à une prise de conscience des professionnels : les achats doivent s'effectuer dans la plus grande objectivité possible. L'outil se doit d'être suffisamment précis pour déterminer et justifier les choix. Déterminer une politique documentaire c'est édicter des principes sur lesquels s'appuyer. Ainsi que le précise la loi du 22 juillet 1983 – art 6 : « *Les bibliothèques municipales sont organisées et financées par les communes* », en tant que service municipal, la bibliothèque doit rendre des comptes à son autorité de tutelle et au citoyen : art. 14 et 15 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen « *Les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution politique, de la consentir librement, d'en suivre le bon emploi... (art14) – « La société a le droit de demander des comptes à tout agent public de son administration » (art.15)*

Face à un consommateur (usager) toujours plus exigeant, à une tutelle toujours plus soucieuse de la bonne utilisation de ses crédits, à des acteurs politiques toujours plus présents, les professionnels des bibliothèques sont aujourd'hui régulièrement remis en cause. Or, l'analyse des différents statuts des personnels constituant la filière des bibliothèques de la fonction publique montre que seuls les conservateurs disposent de claires compétences en matière d'acquisition : « *(ils) constituent, organisent, enrichissent, évaluent et exploitent les collections de toute nature des bibliothèques. Ils sont responsables de ce patrimoine².* ». Le statut du bibliothécaire aborde également la question : « *(ils) participent à la constitution, l'organisation, l'enrichissement, l'évaluation et l'exploitation des collections de toute nature des bibliothèques...³* ». Cependant, ces textes reconnaissent des compétences

² Pour les conservateurs territoriaux, décret 91-841 du 2 septembre 1991 ; pour les conservateurs d'Etat, décret 92-26 du 9 janvier 1992.

³ Pour les bibliothécaires territoriaux, décret 91-845 du 2 septembre 1991 ; pour les bibliothécaires d'Etat, décret 92-29 du 9 janvier 1992.

et non un droit. Légalement, le droit en matière d'acquisition et de choix de documents appartient, pour les bibliothèques municipales, au conseil municipal. Il est donc indispensable de rédiger et de formaliser par écrit les procédures. Il s'agit, alors de démontrer la cohérence de la démarche intellectuelle.

1.3. Définir, conquérir les publics

Avec seulement 10% de la population inscrite, la bibliothèque du Mans accuse un faible taux de fréquentation⁴. Dans cette conjoncture, le développement de la politique documentaire apparaît comme un outil stratégique. Pour une bibliothèque de lecture publique, les besoins de la population sont variés et parfois difficiles à exprimer. En s'interrogeant sur ceux-ci, l'outil permet de corriger l'impact de la médiathèque, le projet donne des réponses aux questions : quels documents acheter, pour qui, pourquoi et jusqu'à quel niveau ? et la définition des objectifs ne se limite plus dans cette démarche à la seule perception des professionnels, mais engendre une analyse de l'environnement. Deux tendances sont affirmées par la direction :

- Ne pas abandonner une offre de qualité, ne pas abîmer ce qui a été construit pour certains segments de la collection d'un niveau assez pointu.
- Offrir des documents d'un niveau « grand public ».

2. Orientations générales de la bibliothèque

2.1. Objectifs et missions d'une bibliothèque de lecture publique

« ...la bibliothèque publique n'est... ni un service de luxe ni une œuvre de bienfaisance. C'est un service aussi utile que l'école » (Michel Bouvy, 1967)⁵

En premier lieu, la bibliothèque doit répondre aux droits fondamentaux, énoncés par la constitution du 4 octobre 1958, préambule reprenant celui de la Constitution du 27 octobre 1946 : « *La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à*

⁴ La moyenne nationale de fréquentation pour les bibliothèques de lecture publique était de 17,7% en 2000

l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État ».

D'une façon générale, un moyen de déterminer les missions qui sont assignées à la bibliothèque est de réfléchir à la signification du service public. Une des manières de concevoir le service public consiste à dire qu'il est au service du public. La création d'une bibliothèque, son financement interviennent dans le cadre de politiques publiques qui ont pour finalité de répondre aux besoins du citoyen et de la société. Les principes constitutifs du service public, réaffirmés par la circulaire du Premier ministre du 26 juillet 1995 sont :

- L'égalité : aucune discrimination ne doit être faite entre usagers quant à l'accès au service public comme au service rendu lui-même. Cela ne veut pas dire uniformité de la prestation qui est à adapter aux différentes situations des usagers.
- La neutralité : laïcité, impartialité et non discrimination
- La continuité : fonctionnement régulier, adaptabilité, permanence et présence des services publics
- La transparence et la responsabilité : droit à l'information pour les usagers
- La simplicité et l'accessibilité : implantation des services localisables et accessibles, qualité de l'accueil
- La participation et l'adaptation : adaptation des services aux attentes des usagers
- La confiance et la fiabilité : améliorer l'organisation interne, reconnaître les erreurs commises, progresser sur l'efficacité des processus de travail.

En France, les missions des bibliothèques publiques ne sont définies par aucune loi. À défaut, il est possible d'avoir recours à des textes tels que : « La Charte des bibliothèques du conseil supérieur des bibliothèques » ou au « Manifeste sur la bibliothèque publique de l'Unesco ». La charte des bibliothèques adoptée par le conseil supérieur des bibliothèques le 7 novembre 1991 détermine certaines des missions de la bibliothèque dans ses articles 3, 7 et 22 : art. 3 : « *La bibliothèque est un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie. Elle doit assurer l'égalité*

⁵ Bertrand Anne Marie. Les bibliothèques municipales *municipales : acteurs et enjeux*.. Paris : Éd du Cercle de la librairie, 1994

d'accès à la lecture et aux sources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société. » art. 7 : « Les collections des bibliothèques des collectivités publiques doivent être représentatives, chacune à son niveau ou dans sa spécialité, de l'ensemble des connaissances, des courants d'opinion et des productions éditoriales... » art. 22 « Toute collectivité doit assurer l'accès des citoyens à la formation, l'information et la culture en favorisant le fonctionnement d'un service de lecture public ».

Quatre grandes fonctions ou rôles sont généralement admis pour définir les missions des bibliothèques publiques :

- **Patrimoine et mémoire** : assurer au plus grand nombre l'accès au patrimoine culturel, national et universel. Collecter, conserver, valoriser le patrimoine est une activité traditionnelle des bibliothèques.
- **La Formation** : Centre de ressources documentaires, la bibliothèque est un irremplaçable outil de formation tant pour une population scolaire que d'adultes menant un projet.
- **Construction personnelle** : la vocation de la bibliothèque est universaliste, ses objectifs laïcs, ses collections pluralistes. Chacun peut alors y trouver des informations, des opinions, des préoccupations, des explications. Grâce à cette ressource d'information, tout citoyen peut :
 - Acquérir une liberté d'opinions, une indépendance intellectuelle
 - Se former
 - Faire l'apprentissage de ses droits
 - Découvrir
- **Loisir et plaisir** : La bibliothèque a aussi pour mission de diffuser et d'assurer la production culturelle d'aujourd'hui. Autant pour les enfants en les encourageant à développer une lecture de plaisir que pour les adultes.

T. Giappiconi et P. Carbone⁶ répertorient ainsi les missions assignées traditionnellement aux bibliothèques municipales :

- Développement du livre et de la lecture : la bibliothèque comme complément du système éducatif. Elle permet aux enfants de se familiariser avec le livre.
- Formation initiale (répond à trois niveaux essentiels) :
 - Complément de l'enseignement (« la fréquentation de la bibliothèque tout au long de la vie constitue le prolongement et l'une des finalités de l'enseignement. »)
 - Démocratisation de la réussite scolaire
 - Dépassement de l'enseignement.
- Formation continue ou formation permanente : correspond à un enjeu du développement économique. Une réflexion doit porter sur le bassin d'emploi de la zone d'action
- Information et documentation
- Développement de la recherche
- Conservation et mise en valeur du patrimoine
- Développement culturel

2.2. Le Mans bibliothèque classée et de lecture publique⁷ : validation d'objectifs par l'autorité municipale

La bibliothèque du Mans est à la fois une bibliothèque patrimoniale, en raison de la présence d'un fonds d'ouvrages rares et précieux issus des confiscations révolutionnaires, ainsi qu'une bibliothèque de lecture publique par son statut de bibliothèque municipale.

Il convient de distinguer les deux types de collections qui la constituent :

- Les collections de lecture publique
- Les collections "recherche" et patrimoine :
 - o Un fonds ancien, pour lequel, les acquisitions sont rares. Elles ne concernent que des compléments indispensables aux collections existantes.
 - o Des collections spécialisées, à vocation patrimoniale, composées par :
 - Le fonds Maine : achat de tout ce qui paraît dans et sur la Sarthe

⁶ Giappiconi, Thierry et Carbone, Pierre. Management des bibliothèques. Paris : Éd du Cercle de la librairie, 1997

⁷ Une présentation de la bibliothèque est développée dans le rapport de stage

- Le fonds Automobile : achat de tout ce qui paraît en relation avec les véhicules à moteur ; acquisitions étrangères ; acquisitions rétrospectives.

Les objectifs généraux énoncés par la municipalité du Mans et par la direction de l'établissement pour définir les missions de la médiathèque sont :

- Fournir aux habitants du Mans et de la périphérie une documentation encyclopédique et pluraliste
- Satisfaire les besoins de détente
- Assurer et faciliter l'accès de tous les citoyens à l'information, à la formation, à l'étude
- Participer au développement personnel et culturel, principalement par le livre, mais aussi par tous les autres supports ou sources d'information
- Travailler au développement de la lecture
- Assurer la conservation du patrimoine écrit tel qu'il nous est parvenu et constituer le patrimoine du futur

Un premier document de travail « Charte de la bibliothèque municipale du Mans⁸ » (1999), rédigé par le directeur en fonction à l'époque, définit les grandes orientations de la bibliothèque et de ses collections.

« La médiathèque est une bibliothèque municipale dont les missions s'inscrivent dans les principes énoncés par la Charte des bibliothèques : "assurer l'accès du public à l'information, à la formation et à la culture..." d'une part, et dans la politique décidée par la municipalité d'autre part.

La médiathèque se doit de servir toutes les catégories de la population, sans exclusion, ni privilèges.

La notion de médiathèque implique que soient considérés, autour du livre, les autres supports physiques de l'information.

La médiathèque doit être considérée dans sa globalité : une médiathèque centrale supportant un large choix documentaire et des collections spécialisées et patrimoniales ;

des médiathèques ou bibliothèques de quartier assurant un service de proximité et pouvant développer une singularité forte. Les différents secteurs et sites sont donc complémentaires et communiquent les uns avec les autres. »

Ce document s'articule autour de principes généraux :

- **Encyclopédisme** de la collection : proposer une documentation minimum sur différents sujets. Encyclopédisme ne signifie pas exhaustivité : il n'est pas question d'avoir tous les ouvrages sur tous les sujets, ni non plus d'avoir un ouvrage sur chaque sujet. Nous devons par contre offrir à un grand public (entendu comme public ayant des intérêts ni professionnels, ni spécialisés) un large choix d'accès à l'information, que ce soit par le biais de la monographie, de l'article d'encyclopédie, de la presse, du multimédia. Les collections doivent être pensées dans cet esprit de complémentarité des supports
- **Pluralisme** : les collections témoignent des différents courants de pensée existants, permettant de comprendre le monde, son passé et son présent. Les collections représentent les différents types, possibilités, niveaux de lecture, sans en privilégier.
- **Actualité** : tout en étant actuelles, les collections s'inscrivent principalement dans la durée. Les documents à caractère éphémère seront, dans la mesure du possible, écartés.

⁸ http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/bm/Mans_BM2.htm

Partie 2 : Analyse de l'existant

1. Place de la musique dans la bibliothèque

« Dans son dictionnaire encyclopédique de la musique (...) Denis Arnold propose la définition suivante d'une bibliothèque musicale : « Les matériaux de base d'une bibliothèque musicale sont les partitions, les livres et les enregistrements sonores. Ils sont mis à disposition pour l'exécution, l'étude et les loisirs. Toutefois, l'histoire des bibliothèques musicales montre combien ces deux affirmations restent purement théoriques (...)Sauf exceptions – nombreuses mais peu significatives : il suffit pour s'en convaincre de feuilleter le répertoire de l'AIBM⁹ (..) – Les bibliothèques de lecture publique, même quand elles s'affichent en tant que médiathèques, font rarement état de collections organisées de musique imprimée. Lorsque la musique y est présente, c'est sous la forme encore trop exclusive du seul support phonographique ¹⁰ ».

Il est intéressant de constater que la collection musicale de la médiathèque du Mans est organisée autour des trois supports déterminés par Denis Arnold.

- 53074 documents sonores
- 6808 livres
- 6208 partitions

Comparativement à la moyenne nationale, la ville du Mans propose une collection dont le choix est extrêmement important. Yves Alix et Gilles Pierret dressent un tableau (à partir du répertoire de l'AIBM, 2001¹¹) des collections de CD accessibles en prêt sur le territoire et dont voici un extrait :

Amiens	8500	Montpellier	10000	Orléans	20000
Arles	9000	Nancy	40000	Poitiers	23000
Bordeaux	20000	Nantes	15000	Rennes	14800
Dijon	13500	Nice	76000	Strasbourg	31000
Le Mans	53000	Nîmes	14500		

⁹ Association internationale des bibliothèques, archives et centres de documentation musicaux (AIBM)

¹⁰ Sineux, Michel. Avatars de la musique dans les bibliothèques. Paris : Bulletin des bibliothèques de France, t.47 n°2, 2002

¹¹ Dominique Hausfater, Marie-Gabrielle Soret, Christiane David, Répertoire des bibliothèques et institutions françaises conservant des collections musicales, Association internationale des bibliothèques musicales (AIBM), 2001

Au Mans, la répartition budgétaire pour chacun des supports pour l'année 2002 est la suivante :

- 65553 € pour les disques compacts soit 3117 disques compacts répartis ainsi :
 - Musique du monde = 415 disques compacts
 - Variétés françaises = 292 disques compacts
 - Jazz, blues et gospel = 560 disques compacts
 - Rock = 1096 disques compacts
 - Musique classique = 314 disques compacts
 - Musique contemporaine = 61 disques compacts
 - Musique de films, bruitages, relaxation = 270 disques compacts
 - Musique pour enfants = 109 disques compacts
- 4746 € pour les livres soit 203 livres
- 7628 € pour les partitions 302 partitions`

Cette représentation de la collection dénote une volonté de développer une véritable bibliothèque musicale. Ce fait est suffisamment rare sur le territoire pour qu'il mérite d'être remarqué. Soulignons que la partition est le parent pauvre des bibliothèques de lecture publique. Quand une telle collection existe, elle n'est pas toujours consultable : *«sur 252 BM possédant des fonds de partitions, 179 seulement en assurent la communication dont 155 en prêt ; parmi celle-ci, 49 ont des fonds de moins de 100 documents (!), 55 en ont de 100 à 500, 38 de 500 à 1000 ; ne peuvent être considérées comme viables que les collections des 33 BM se situant entre 1000 et 5000 partitions et des 6 BM qui en possède plus de 5000 »*¹².

La bibliothèque publique reste le lieu idéal pour remplir une fonction à laquelle elle est techniquement adaptée et qui fait partie intégrante de sa mission globale de diffusion culturelle. L'importance et la juste place de la documentation musicale au sein de celle-ci peuvent et doivent continuer à être revendiquées haut et fort, en raison de la demande croissante des publics, attestée par les rapports ministériels successifs sur les pratiques culturelles des Français et ceux de l'inspection générale des bibliothèques de France.

¹²Alix, Yves et Pierret, Gilles. dir. *Musique en bibliothèque*. Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 2002, p. 29

La médiathèque Louis Aragon a eu le souci d'intégrer à sa collection une documentation musicale importante. Malgré la spécificité et la richesse de la collection musicale, malgré le glissement d'une logique de supports vers une logique de contenus (attesté par la présence de supports différents pour cette même discipline), la médiathèque reste très marquée par le poids de la collection des phonogrammes. Les choix initiés par les pratiques de travail « *portent l'empreinte de la culture professionnelle des « discothécaires » et entretiennent un déséquilibre qui conforte ce qui reste toujours le fonds de commerce de la bibliothèque musicale publique, le disque¹³* ». En dépit de la volonté affichée de la bibliothèque du Mans de désenclaver les supports et de proposer une transversalité entre les disciplines, l'espace musical reste une exception dans cette pratique. Outre sa situation géographique qui sépare la musique du reste de la collection, les pratiques professionnelles restent très distinctes. On peut d'ailleurs remarquer sur l'organigramme¹⁴ général de la bibliothèque la répartition des collections:

- 1 espace patrimoine et recherche = 1 responsable - conservateur
- 1 espace « jeunesse » = 1 responsable - conservateur
- 1 espace « lecture publique » = 1 responsable - conservateur
- 1 espace musique : Aucun responsable précisé

Les collections de lecture publique sont réparties en : collections imprimées, collections jeunesse, collections transversales et collections musicales. Il est assez curieux que les ouvrages de la discipline musique ne soient pas intégrés à l'ensemble des collections imprimées. Partant de ce raisonnement, les supports autres que le disque semblent exclus de la musique à moins d'imaginer de constituer une collection en fonction des disciplines (histoire, philosophie, fiction...). En réalité, cette situation accentue la différenciation donnée à la musique, gérée non par des bibliothécaires, mais par des « discothécaires ». Cette observation amène directement la question de la répartition des achats.

Les achats sont effectués par support : les acquisitions de disques compacts, livres et partitions restent cloisonnées, alors que la collection musique est disposée selon une véritable logique disciplinaire (rassemblement des différents supports livres, partitions et disques compacts) dans un même espace. Par exemple, la personne

¹³Sineux, Michel. Avatars de la musique dans les bibliothèques. Op. cit.

chargée des achats d'enregistrements sonores jazz n'est pas la même que celle qui achète les partitions de jazz ou les livres sur le jazz. Il est ressorti de l'ensemble des entretiens que peu de suggestions émanent de façon transversale entre les acteurs des différents supports musicaux.

De même, au cours du stage et en assistant aux réunions de l'équipe musique, il s'est avéré que les questions débattues en équipe concernent uniquement le support disque. Il est également facile de constater que l'organisation de l'espace musique met en évidence ce support, alors que les livres sont peu mis en valeur. Au cours d'entretiens avec le public, certains ont parfois avoué n'avoir pas remarqué la collection d'ouvrages musicaux ou ne pas l'utiliser parce que le classement en est difficile. Les CD sont au centre de l'espace et les livres sont relégués au second plan. La collection de monographies est organisée selon une logique de genres (musicaux). Chaque genre est placé à un endroit particulier de la salle. Le tout donnant une impression d'éparpillement. L'importance des livres est rendue accessoire aux disques.

Ceci s'explique par le « *déséquilibre des formations tant initiales que continues (qui) ne facilite pas la sortie de ce cercle très peu vertueux, accentuant même une partition professionnelle sous-jacente : le disque aux discothécaires, la musique imprimée aux bibliothécaires (musicaux)*¹⁵ » qui jusqu'à présent a favorisé le contenant (le disque) sur le contenu (la musique).

2. Analyse de la collection

Développer une collection suppose une sélection maîtrisée, pour répondre aux exigences et à la compréhension des besoins de la population à desservir. « *Le problème n'est pas tant de disposer de critères absolus de validité applicables à un titre donné que de se donner les moyens de comprendre comment ce titre va jouer un certain rôle dans la collection. Penser les acquisitions, c'est penser la collection dans la durée, dans la structure longue d'une généalogie des savoirs et des lignes de force de cette collection. Cela suppose d'abord un travail scientifique d'évaluation et d'analyse des*

¹⁴ Organigramme en annexe

¹⁵ Massault, Christian. La place de la musique en bibliothèque publique. Paris : Bulletin des bibliothèques de France, t.47 n°2, 2002

*contenus*¹⁶... » La politique documentaire suppose de pouvoir construire des objectifs mesurables, afin de confronter objectivement la collection constituée et la collection désirée. Pour effectuer un premier travail d'analyse, les statistiques 2002 ont été utilisées. À ce stade de l'étude, il n'a pas été question de réaliser une évaluation exhaustive de la collection mais de mettre en lumière une réalité dans la perspective de la construction du plan de développement des collections.

Une lecture de la littérature a déterminé quelques indicateurs d'ordre quantitatifs à élaborer : décompte du nombre de titres, âge des collections, rotation des collections, taux d'utilisation sur place des documents, taux d'accroissement des collections, nombre de documents au regard de la population à desservir, disponibilité des titres demandés.

Dans la perspective du projet, l'idéal serait d'élaborer l'ensemble de ceux-ci. Toutefois, le travail n'a pu s'établir que sur l'existant et pour une grande partie, sur les statistiques calculées par le SIGB. Les statistiques étant en majorité globales (pour toute la bibliothèque), certaines n'ont pas été étudiées, d'autres manquaient et pourront cependant, être élaborées à compter de l'année prochaine. Néanmoins, cette première approche donne un premier bilan, qui conduira par la suite à structurer le plan de développement des collections. Un premier travail porte sur :

- Décompte du nombre de titres
- Rotation des collections

Si les données ne sont pas disponibles pour certains indicateurs, il a été possible malgré tout d'en donner un premier diagnostic :

- Âge de la collection
- Consultation sur place des documents

2.1. Décompte du nombre de titres

La première étape du travail est le comptage global de la collection musicale. L'objectif est de déterminer comment le sujet a été traité et si l'offre est diversifiée. Le calcul automatisé s'établit à partir de la base bibliographique.

¹⁶ Calenge Bertrand. « La collection entre offre et demande ? ». Bulletin des bibliothèques de France, t. 46, n°2, 2001

Intitulé	Nombre
Documents sonore, partitions et livres	66090
Documents sonores	53074
Partitions	6808
Livres	6208
Documents en accès direct	
Documents musique	51396
Livres	2860
Documents sonores	43391
Partitions	5097
Documents en accès indirect	
Documents musique	14592
Livres	3528
Enregistrements sonores	9043
Partitions	1672
Documents Aragon	
Documents musique	46102
Livres	1739 – 571 usuels
Enregistrements sonores	37433
Partitions	5098

Le décompte des documents met en avant le choix très important de disques compacts. Le tableau comparatif proposé en début de seconde partie (p. 17) en est la représentation. Les partitions, comme on a pu le voir sont également bien représentées. L'offre de documentaires en libre accès est quant à elle assez faible si on la compare avec les autres disciplines (par centres d'intérêt¹⁷), pour le site Louis Aragon :

Musique : 1739	Santé : 2470
Histoire : 6282	Politique : 2835
Art : 4830	Société : 3953

Ou aux autres supports de la collection musicale :

Documents Aragon	
Documents musique	46102
Livres	1739 – 571 usuels
Enregistrements sonores	37433

¹⁷ La classification par centres d'intérêt est le classement adopté au Mans, un paragraphe expliquant ce principe est développé dans le rapport de stage.

Partitions	5098
------------	------

Une première approche permet de dire que les collections d'enregistrements sonores semblent équilibrées, pour exemple : 12572 CD de variété, 10957 CD de rock, 10903 CD de musique classique. La proportion est environ égale pour ces trois genres musicaux qui sont la composante majeure de la collection.

Domaine	Thèmes	Nombre de documents - support disque	Nombre de documents - support livre	Nombre de documents - support partition
Musique	Variété	Classe 0 : 12572		928
	Variété : chanson francophone	099 : 5935		531
	Jazz	Classe 1 7408		677
	Rock	Classe 2 10957		977
	Musique classique	Classe 3 10903		2124
	Musique contemporaine	Classe 4 1722		250
	Musique et cinéma, musique fonctionnelle	Classe 5 4318		293
	Enfants	Classe 7 3239		327
	Méthodes			934
	Sans cote	1312		202
	Livres		6208	

Cependant, le décompte n'est pas suffisamment fin pour en tirer des conclusions satisfaisantes, pour exemple, les musiques traditionnelles n'apparaissent pas (elles sont décomptées avec la variété) alors qu'elles occupent un espace important dans la salle. Il faudrait offrir une analyse de la collection selon une segmentation plus poussée par un découpage approprié. En outre, cette donnée ne peut revêtir de véritable intérêt sans comparaison avec les autres secteurs de la bibliothèque, mais aussi avec d'autres bibliothèques et enfin avec d'autres indicateurs. Ainsi, le nombre de documents, notamment face à une collection constituée d'un grand nombre de titres pose la question de sa mise à jour, l'âge de la collection est le critère qui permet de le définir.

2.2. Age des collections

L'objectif de ce calcul permet, à partir du copyright ou de l'achevé d'imprimé, d'évaluer dans quelle mesure l'information offerte par le segment documentaire considéré est à jour. Ce critère, significatif pour la plupart des domaines scientifiques est plus relatif pour d'autres domaines. Pour la musique, l'étude de cet indicateur est délicate, dans la mesure où un certain corpus de base est inéluctable. Aussi certains ouvrages ou œuvres une fois achetés restent dans la collection et ce calcul, bien qu'offrant malgré tout une vision de l'état de la collection – sa stagnation, sa richesse – doit être considéré à la lumière de cette indication.

Bien que l'indicateur ne soit pas disponible, il est possible de dessiner sur la base des pratiques un premier état des lieux. Tout d'abord au vu des budgets alloués, il est certain qu'un enrichissement non négligeable des collections est proposé. Pour 2002 :

- 65553 € pour les disques compacts soit 3117 disques compacts
- 4746 € pour les livres soit 203 livres
- 7628 € pour les partitions soit 302 partitions

Toutefois la pratique est à l'accumulation. Jusqu'à ce jour, les collections n'ont fait l'objet que d'un désherbage timide tenant au fait qu'aucune politique documentaire n'a encore été mise à jour. Étant donné la saturation de l'espace, c'est surtout dans ce sens que réfléchir sur l'âge de la collection aura un sens.

La comparaison des indicateurs : nombre de documents par genre et âge de la collection ne peut avoir un véritable intérêt sans être comparée aux nombres de prêts et taux de rotation pour ces mêmes genres, ainsi qu'à leur taux de disponibilité dans la collection. Car c'est aussi dans son utilisation que se trouve la valeur d'un document.

2.3. Utilisation des collections : taux de rotation, consultation sur place

Le décompte des prêts concerne la collection musicale par support pour l'année 2001. Les statistiques de prêt pour l'année 2002 ont été calculées :

- Sur les données de l'ensemble du réseau pour la collection
- Sur les données de la centrale pour les prêts.

Le taux de rotation exprimé sur les données 2002 se trouverait biaisé par des chiffres sans rapport entre eux.

L'usage sur place peut se révéler un élément important dans cette étude. Une forte consultation sur place peut diminuer le taux de rotation calculé sur la base des prêts. Mais l'analyse a déterminé que le prêt constitue la pratique quasi-exclusive de communication des documents de la collection musicale.

Le nombre de prêts¹⁸ total pour la bibliothèque est de 888144, pour la collection musique (tous sites) : 219203, pour la centrale : 210651 (libre accès) et 1751 (magasins).

Taux de rotation des collections

La rotation des collections permet « d'évaluer le taux d'utilisation global d'une collection de prêt¹⁹ ». L'indicateur est obtenu par le rapport entre le nombre de prêts enregistrés pour la collection et le nombre total de documents dans la collection. Ce calcul donne une estimation du nombre moyen de fois que les documents de la collection ont été prêtés au cours d'une année (ici 2001).

Genre	Disques	Partitions	Livres
Variété	5,8	3,7	
Jazz	3	1,8	
Rock	7,9	1,3	
Classique	2,1	0,6	
Contemporaine	1,9	0,3	
BOF et musique fonctionnelle	5,5	2,3	
Enfant	2,4	0,7	
Méthodes	2	2	
Livres			0,9
Taux de rotation total par support	3.8	1.5	0.9

L'évaluation permet également de vérifier que la collection répond à l'attente des usagers. Pour certains profils de documents (livres = 0,9 ; partitions enfants = 0,7...), le constat est une rotation assez faible voire très faible. La faible utilisation de certain secteur met en avant la sous-exploitation de la collection et doit mener à un questionnement sur l'organisation de la collection. Pour une discipline à

¹⁸ Un tableau récapitulatif des prêts pour la musique est fourni en annexe

¹⁹ Norme ISO11620. Op. Cit.

caractère culturel « où le fonds répond à un objectif volontariste, il peut signifier un défaut de promotion (..). (Cet indicateur peut ainsi servir à évaluer cependant, comme le stipule la norme, « les compétences de l'équipe en matière de promotion »). (...) L'interprétation des résultats de l'indicateur dépend ainsi des objectifs de la bibliothèque. Si ceux-ci sont purement distributifs, il peut permettre de signaler les documents les plus demandés (...). Si l'objectif est culturel, le taux de rotation ne peut, à lui seul, servir de critère pour la multiplication d'exemplaires ou le désherbage²⁰ ». Les objectifs fixés par la bibliothèque sont le critère essentiel d'analyse des résultats. Le calcul de la rotation des collections doit aboutir à une réflexion sur les sélections de documents et la réalisation d'un plan de désherbage. La mise en perspective de ces différents éléments doit conduire à s'interroger sur la pertinence des pratiques et des sélections opérées.

3. Offre de services et pratiques du personnel

L'objectif affiché des premières semaines de stage a été de définir précisément le champ de l'étude à partir des préconisations de la littérature professionnelle, puis d'une analyse de l'existant. Ce travail de repérage a contribué à la réalisation d'une cartographie des compétences, des pratiques et des outils.

Pour cela, le personnel a été interrogé sur les pratiques professionnelles en matière d'acquisitions.

- Huit entretiens semi-directifs²¹
- Des entretiens informels avec des personnes ressources pouvant éclairer ma démarche (responsable SIGB, ...), des entretiens avec les responsables d'annexe
- La participation à une réunion, où il a été débattu de la question du choix des acquisitions en matière de CD pour l'annexe de l'Espal
- Un entretien avec le directeur de l'école nationale de musique
- Des discussions au détour de rencontres à l'occasion des déplacements dans l'établissement

²⁰ Giappiconi Thierry. Manuel théorique et pratique d'évaluation des bibliothèques. Op. Cit., p. 116

²¹ Grille d'entretien en annexe

À partir des entretiens conduits avec l'ensemble des acquéreurs de la collection musicale, il a été possible de dégager les pratiques de travail et les outils utilisés pour les acquisitions.

Les acquisitions de la collection musicale de la bibliothèque du Mans sont réparties entre huit acquéreurs. Cette répartition en responsabilité individuelle doit encourager l'approfondissement de la connaissance du thème exploité et a le mérite de valoriser les acquéreurs tout en les responsabilisant - 5 assistants et assistants qualifiés et 3 agents - Les acquisitions sont réparties selon une logique de supports :

- Disques compacts :
 - Musiques d'influences afro-américaines (blues, jazz, hip-hop, rap, reggae...) : 1 acquéreur
 - Rock et variétés internationales apparentées : 1 acquéreur
 - Musique classique et contemporaine et Musiques fonctionnelles : 1 acquéreur
 - Musiques électroniques : 1 acquéreur
 - Musique et cinéma : 1 acquéreur
 - Chanson francophone et Musiques enfantines : 1 acquéreur
 - Musiques du monde : 1 acquéreur
- Livres : 1 acquéreur
- Partitions : 1 acquéreur (le même que pour les CD musiques du monde)

3.1. Fournitures de documents

Les acquéreurs de l'espace musique disposent de

- Deux fournisseurs pour les disques compacts :

- CD-Mail : vente par correspondance

L'intérêt du catalogue de ce type de fournisseur est d'offrir la possibilité d'accéder à un très large panorama de références commerciales tous genres musicaux confondus.

- FNAC : grande surface spécialisée

L'avantage est la présentation directe en magasin d'un large éventail de la production phonographique nationale et internationale, tous genres confondus. Les limites de ces géants du commerce culturel se situent dans leurs difficultés à répondre de manière fiable aux demandes les plus pointues. Néanmoins, il est parfois possible d'avoir accès par leur intermédiaire à une offre de documents importés (non disponible sur les catalogues français).

L'équipe de la médiathèque utilise la FNAC uniquement pour les disques directement disponibles en magasin. Les autres achats sont effectués par commande chez CD-Mail.

- Un fournisseur pour les partitions : Un libraire indépendant

En France, les libraires indépendants sont peu nombreux. Ils offrent souvent des qualités de conseil, de disponibilité, de recherche et de suivi des commandes.

- Un libraire pour les livres : « Librairie Doucet »
- Une gestion centralisée pour les périodiques : les périodiques font l'objet d'un traitement à part entière. Ils sont pris en charge pour l'ensemble de la médiathèque par un acquéreur. La validation des choix se fait en concertation et sur proposition des acquéreurs des disciplines concernées.

3.2. Élimination de documents

L'espace disponible de la bibliothèque est limité et l'espace musical de la bibliothèque arrive à saturation. Faute de place, l'équipe doit se résoudre à éliminer les documents. La médiathèque a récemment entrepris un travail sur le désherbage, affirmé par l'organisation d'une session de stage interne à la bibliothèque sur le sujet. Les critères majeurs retenus pour l'opération sont : état physique du document, nombre d'exemplaires disponibles pour un même titre (par la suppression des doublons), valeur documentaire, taux d'utilisation. La première étape du processus est la mise en magasin (sur une période déterminée), puis le désherbage.

Jusqu'alors, la seule finalité de l'opération est de « faire de la place ». Aucune réflexion n'a été entreprise en amont autour de la collection et le manque d'analyse et d'évaluation de celle-ci se fait sentir. La démarche actuelle peut être rapprochée de ce constat : « *Si nous nous limitons pour l'instant au désherbage pratiqué dans les bibliothèques publiques, nous constatons que l'objectif de l'opération consiste à émonder la collection existante - ou du moins la partie de celle-ci exposée en libre accès – sans remettre en cause les principes de sa constitution*²² »

D'après Bertrand Calenge pour que l'utilisation de la collection de libre accès reste agréable et viable, elle doit occuper au maximum 80% de la capacité totale des

meubles. Dans un espace de libre accès, on peut estimer que le taux moyen de rotation de la collection est de 30%, on peut donc ajouter cette marge de manœuvre au nombre total fixé.

À partir d'un décompte des rayonnages de l'espace musical, un tableau de saturation de la collection est dressé.

	Capacité totale des bacs ²³	Nombre de documents disponibles (pour la centrale 2001)	Nombre de documents pour une bibliothèque idéale	Différence entre colonne 2 et colonne 3
Musique classique	6461	7929	6719	1210
Jazz	3479	5869	3618	2251
Variété	1988	8749	2067	4098
	2485		2584	
Rock	3976	7215	4135	3080
Musique pour enfants	1589	1646	1652	-6
Musique fonctionnelle (BOF)	2782	2516	2893	-377
Total	22760	33924	23668	10256
Livres	1242	1918	1291	310
Usuels	396		317	
		Partitions (Chiffres pour la centrale 2002)		
Musique classique	1800 (rayonnages bacs) 200 (tablettes)	2124	1872 208	44
Jazz	500	677	520	157
Méthode de solfège	600	934	624	-522
Méthodes instrumentales	800		832	
Rock	500	977	520	457
Musique pour enfants	300	327	312	15
Chanson et variété	500	928	520	408
Totaux	5200	5967	5408	559

Les données pour 2002 ne sont disponibles que pour les partitions. Celles de 2003 seront éditées d'ici peu. À ce moment-là, il conviendra de mettre à jour les

²² Calenge, Bertrand. Conduire une politique documentaire. Op. cit. p. 65

²³ L'espace et nombre des documents sont calculés sur la base des rayonnages de libre accès pour la centrale, la capacité maximale des rayonnages est celle donnée par le fournisseur de mobilier : catalogue « Borgeaud »

données en ajoutant à la colonne 2 les achats pour ces deux années. Néanmoins, les chiffres suivants sont une première base de travail.

Après observation et analyse des choix relégués aux magasins, le constat a été que la valeur donnée aux ouvrages et à leur contenu est présumée. Ce critère n'a pas paru totalement explicite. C'est ainsi que l'on trouve dans les magasins des œuvres comme : les sonates de Beethoven en partition dans une édition Urtext (Henle), des enregistrements des préludes de Chopin par S. François ou A. Cortot, des œuvres pour piano d'O. Messiaen par Y. Lortie, les sonates pour piano et violoncelle de Beethoven par M. Rostropovitch et R. Serkin ... Tandis que des versions d'un ordre moins important sont proposées en rayon : préludes de Chopin par Louis Lortie ou Nicolaï Lugsansky, les sonates de Beethoven en édition Durand, l'intégrale des œuvres de Berlioz en partition.

Ce phénomène est étroitement lié à celui des compétences disciplinaires. Car si procéder à un désherbage est important, il est d'autant plus essentiel de savoir quoi éliminer. *« Aucune méthode ne donne de recette à coup sûr. Ici interviennent donc avec force la compétence, la culture, l'expérience (...) Évidence encore plus marquée dans le cadre du désherbage, qui exige une connaissance profonde, historique et prospective du domaine que l'on gère. Une erreur d'élimination est toujours beaucoup plus grave qu'une erreur d'acquisition, elle est aussi plus difficile à éviter faute de point de repères²⁴ ».* Certaines œuvres, certains enregistrements quel qu'en soit le taux de rotation doivent faire partie du corpus de base de la collection. Le désherbage est une opération délicate, dans le sens où certains documents ont disparu du circuit éditorial. Éliminer revêt alors un caractère définitif, c'est dans cette représentation qu'il convient d'être prudent. Le désherbage fait partie intégrante d'une stratégie documentaire. La réflexion portant sur ce processus doit être totalement imbriquée au développement des collections : *« deux couples apparaissent comme inséparables : acquisition et désherbage, désherbage et conservation (...). On ne perdra jamais de vue que le désherbage est une acquisition à l'envers, soumise aux mêmes règles, qui pose les mêmes problèmes, et rencontre les mêmes obstacles²⁵. »*

²⁴ Gaudet Françoise, Lieber Claudine. Désherber en bibliothèque : manuel pratique de révision des collections. Paris : Éd. Du Cercle de la librairie, 1996, p. 21

²⁵ Gaudet Françoise, Lieber Claudine. Désherber en bibliothèque. Op. Cit., p. 20

3.3. Sélection de documents

La structure de la collection existante, très importante en nombre, laisse peu la place à des achats de types rétrospectifs, d'autant plus qu'une véritable analyse de la collection, qui permettrait d'en connaître les lacunes, n'a jamais été entreprise. Aussi, les pratiques des acquéreurs ainsi que les outils utilisés sont d'un caractère courant, et reposent uniquement sur la nouveauté. Pourtant, la constitution d'une collection de documents sonores courante et rétrospective, comparable aux fonds imprimés des bibliothèques est d'autant plus indispensable que la présence de ces documents sur le marché de l'édition phonographique est éphémère.

Les entretiens ont permis de déterminer que la méthode de développement de la collection musicale est essentiellement induite par l'offre éditoriale. Les achats de documents reposent sur les critiques de la presse spécialisée²⁶ pour les disques compacts²⁷ et les livres, et plutôt sur les catalogues d'éditeurs pour les partitions.

Pour certains magazines, la pratique consiste à décerner un prix à des enregistrements (*fff* pour Télérama, Diapason d'or pour Diapason, Choc pour Jazzman, Cœur pour Chorus ...). Les acquéreurs de la bibliothèque achètent d'emblée les disques primés. Pourtant, ces distinctions sont discutables. À caractère commercial, pour l'essentiel, ces outils doivent être exploités avec prudence. Leur objectivité est sujette à caution, car souvent influencée par le marché et la production, les effets de mode et de marketing où les enjeux publicitaires sont souvent sous-jacents. Il convient donc de croiser les données disponibles dans ces outils avec d'autres d'un caractère plus objectif : discussions avec des professionnels ou mélomanes avertis (par genres musicaux), consultation de documents et ouvrages sur le sujet.

Après analyse, le bilan est le suivant : les pratiques reposent sur de solides connaissances bibliothéconomiques pour les acquisitions de disques compacts et de livres, il n'en est pas toujours de même en ce qui concerne la musique imprimée. Une première approche de la collection de partitions a permis de constater des lacunes, des éditions inappropriées ou la présence d'œuvres secondaires alors que d'autres majeures ne sont pas disponibles. Les achats pour ce

²⁶Un répertoire discographique est proposé dans le manuel « Musique en bibliothèque », Op. Cit., pp. 140 à 158

²⁷Liste des abonnements en annexe

support se fondent majoritairement sur la collection de documents enregistrés. Les partitions sont achetées si l'enregistrement est disponible dans la collection. La réflexion est de type : « J'achète la partition de la 6^e symphonie de Beethoven parce que le CD est disponible » et non « J'achète la partition de la 6^e symphonie de Beethoven parce que c'est une œuvre incontournable du répertoire. ». La réflexion ne portant pas toujours sur la valeur de l'œuvre, la pratique reste discutable.

La connaissance de la discipline est maîtrisée à travers les outils de travail : des bibliographies commerciales courantes. La situation actuelle pourrait être rapprochée de cette anecdote : *« Il y a quelques années, un jeune hautboïste fort talentueux au demeurant et particulièrement curieux de musique, s'était pris de passion pour la musique de chambre d'Albéric Magnard qu'une récente parution discographique avait portée sur le devant de la scène. Ses goûts portant spécifiquement vers la musique française de la fin du XIXe et du début du XXe siècles, j'ai réalisé avec stupéfaction au cours de cette conversation qu'il n'avait jamais entendu le « Prélude à l'après-midi d'un faune ! » (...) ce jeune musicien (...) fondait sa propre culture au hasard des découvertes, parallèlement à une culture filtrée et traditionnelle (...) »*²⁸

4. Analyse du public

L'analyse de la population de la collectivité à desservir permet de dégager des grandes catégories (âges, CSP²⁹, ...). Si les publics peuvent être répartis ainsi, il est particulièrement difficile de comprendre leurs attentes en matière de documentation. Cependant, une analyse de la population mise en perspective avec le public de la bibliothèque doit permettre de réfléchir sur l'offre de services à proposer de manière à s'adapter au mieux aux besoins.

Le logiciel de gestion de la bibliothèque permet de nombreux calculs. Une définition des publics peut être extraite de cet outil, selon différentes catégories statistiques (âges, localisation géographique, profession...). Actuellement le profil des usagers est global à l'ensemble de la médiathèque. L'idéal serait de développer de nouvelles ressources propres à la discipline musique, à partir des inscriptions et

²⁸ Poirier, Alain. *Éléments d'une culture musicale aujourd'hui*. Bulletin des bibliothèques de France, t.47, n°2, 2002

²⁹ Catégorie socio-professionnelle

des prêts, et proposer le nombre total et profils d'emprunteurs pour ce segment de collection. Cette opération est facile à obtenir puisque l'abonnement est divisible par support.

4.1. Identification des besoins

La mesure de la satisfaction des usagers d'une bibliothèque est une opération délicate. Elle s'effectue sur l'identification de l'écart entre les attentes et ce que l'utilisateur trouve dans les services offerts. Elle repose sur un modèle baptisé SERVQUAL mis au point par des chercheurs en marketing³⁰. La méthode consiste à demander aux usagers quelles sont leurs attentes par rapport à un service « idéal » puis à chercher à mesurer quelle est la perception du service par l'utilisateur après expérimentation. Les questions pouvant reposer sur : la satisfaction vis-à-vis de l'équipement, la fiabilité des services, l'investissement du personnel. La mesure de satisfaction des usagers est un exercice difficile, notamment pour une bibliothèque de lecture publique, du fait de son public hétérogène. Connaître la satisfaction des usagers pour une bibliothèque de lecture publique où les besoins et attentes des usagers sont très variables oblige à construire des indicateurs pertinents, la connaissance de ce paramètre est l'un des enjeux essentiels de la vie d'une bibliothèque.

Pour saisir ce que veut le public, il faut d'abord aller le voir. Il ne s'agit pas seulement de savoir s'il est satisfait mais surtout d'analyser les préoccupations, les besoins et la chaîne de travail qui peut conduire à la meilleure satisfaction de ces besoins. Concrètement, il s'agit pour les personnels de la bibliothèque de développer une réflexion sur des objectifs à partir d'une connaissance approfondie de l'environnement dans lequel ils agissent. La première approche est l'écoute et l'observation des usagers. Cette étape du travail est en fait le préalable à la démarche de développement des collections et des services qui l'entourent. Elle participe d'une attitude d'ouverture sur l'autre. L'outil doit conduire à une implication du personnel, à la définition d'exigence et d'éléments précis permettant d'améliorer la qualité de l'offre musicale de la bibliothèque.

³⁰ Valerie .A. Zithmal, Leonard L. Berry, A. Parasuraman

4.2. Enquête de satisfaction

La démarche proposée à l'équipe musique de la bibliothèque est la suivante :

- Rédaction d'une enquête de satisfaction à destination des publics de la collection musicale. Le travail s'est fondé sur la base d'un questionnaire³¹, construit d'après l'étude de l'indicateur B.1.1.1 « Satisfaction des usagers » de la norme ISO 11620³².
- Discussion avec les professionnels afin de valider le questionnaire. L'intérêt de la discussion est d'intégrer au processus leur expérience de la collection.
- Enquête auprès du public. L'étude est d'une durée d'une semaine. Les professionnels de la collection ont souhaité être intégrés au travail d'enquête de sorte à bien comprendre les tenants et les aboutissants de la démarche. Cela correspond pour eux à un véritable désir de « Feedback » sur le travail qui est le leur. Cette expérience à son intérêt dans le sens où il a été possible de débattre des résultats et de confronter les différents points de vue.

Le but de l'enquête est de disposer d'un outil de mesure et d'une analyse de la situation à partir de la perception des usagers : fournir à la bibliothèque un premier diagnostic sur la collection musicale établi sur la satisfaction et la non-satisfaction du public. L'analyse s'inscrit dans une volonté d'amélioration du service et de l'offre documentaire. Le résultat de l'enquête pourra alors donner lieu à un tableau de bord et à des indicateurs. Dans une certaine mesure, l'enquête n'a pas de but statistique, elle permet de savoir ce que pensent les usagers et pas combien de personne pensent ceci ou cela.

Analyse des résultats de l'enquête

Le questionnaire est divisé en deux parties :

- L'identité de la personne interrogée (pratique musicale, sexe, âge...)
- L'enquête de satisfaction

³¹ Voir annexe enquête de satisfaction auprès des publics

³² En annexe

L'intérêt de cette segmentation est d'une part d'initier un dialogue avec les personnes interrogées et d'autre part de tenter une première approche du profil d'utilisateur.

Les réponses ont été réparties sur une échelle de valeur de 1 à 5 (par exemple : très satisfait, satisfait, assez satisfait, peu satisfait, pas du tout satisfait), qui doit permettre par la suite de calculer une moyenne sur l'élément étudié et de fixer des objectifs à atteindre. Le déroulement de l'enquête s'est fait sur la base d'entretiens semi directifs, dans lesquels l'écoute prend une part importante. Une écoute silencieuse et ponctuée de brèves relances de reformulation, le but étant de vérifier les hypothèses émises. L'intérêt de l'enquête se trouve souvent non pas dans la valeur donnée à la réponse mais aux commentaires qui s'y attachent. Par exemple, certaines personnes, « très satisfaites » de la collection, ont fini par exprimer quelques remarques qui donnent à penser que le taux de satisfaction est à prendre avec précaution. Après observation, il est apparu que cela tient au fait que la bibliothèque et le prêt de CD « coûtent moins cher que d'aller à la FNAC », comme ont pu le dire certaines personnes interrogées. Le simple fait d'offrir une collection de disques compacts en prêt et en accès direct, suffit à limiter les critiques. Formuler une remarque paraît alors inapproprié, le service semble gratuit ou presque, alors que financé par l'argent public.

L'enquête a été menée sur une semaine du vendredi 10 octobre au jeudi 16 octobre, Bertrand Calenge³³ conseille pour ce type de travail, 20 à 30 entretiens, d'une durée de 30 à 45 minutes. 42 personnes ont été interrogées, sur des durées de 20 à 30 minutes. Le questionnaire a été proposé à différents profils de personnes en tenant compte de l'âge, de manière à considérer tous les points de vue possibles.

La typologie est la suivante :

- 0/15 ans = 1 personne
- 15/25 ans = 32 personnes
- 26-40 ans = 13 personnes
- 41-60 ans = 14 personnes
- 60 ans et plus = 3 personnes

³³ Calenge, Bertrand. Conduire une politique documentaire, Op. Cit., p.87

Au moment de l'enquête, il a été difficile de trouver les catégories 0/15 et 60 ans et plus au sein de l'espace. Il serait intéressant de comparer cette donnée à celle de la fréquentation de l'espace musical par ces tranches d'âge.

Après une dizaine d'entretiens, force était de constater que les remarques étaient récurrentes aussi bien dans la satisfaction que dans l'insatisfaction.

Profils et comportements :

Toutes les personnes interrogées viennent pour emprunter des CD, 14 pour les partitions, 10 pour les livres et 4 consultent la presse. Hormis pour la consultation des revues spécialisées aucun ne prend le temps de travailler sur place. La disposition de l'espace ne le permettant pas et la diffusion de musique dans l'espace réduit également cette possibilité. Pourtant des usuels « exclus du prêt » sont proposés. D'autre part, cette question a permis de découvrir qu'une bonne moitié des interviewés n'avaient jamais remarqué l'offre de presse disponible dans l'espace.

L'intérêt pour les genres musicaux sont les suivants :

- Musiques d'influences afro-américaines :
 - Blues, jazz, : 24
 - Hip-hop, rap : 9
 - Reggae... : 10
- Rock et variétés internationales apparentées : 26
- Musique classique et contemporaine : 19
- Musiques fonctionnelles : 4
- Musiques électroniques : 12
- Musique et cinéma (BOF...) : 24
- Chanson francophone : 26
- Musiques enfantines : 8
- Musiques du monde : 28

Taux de satisfaction :

- Que pensez vous de l'organisation (espace, classement) de la collection musicale de la bibliothèque :

12 très satisfaits – 23 satisfaits – 5 assez satisfaits – 2 peu satisfaits – 0 pas du tout satisfait

- L'offre de documents proposée par la bibliothèque vous semble :

16 très satisfaits – 18 satisfaits – 5 assez satisfaits – 3 peu satisfaits - 0 pas du tout satisfait

- Trouvez-vous les documents que vous venez chercher

8 très souvent - 19 souvent - 30 assez souvent - 5 parfois - 0 jamais

- Que pensez vous de l'offre de services proposée autour de la documentation

12 très satisfaits – 23 satisfaits – 6 assez satisfaits – 1 peu satisfaits – 0 pas du tout satisfait

- Utilisez-vous le catalogue : Oui :24 – Non : 18

8 très satisfaits – 10 satisfaits – 3 assez satisfaits – 3 peu satisfaits – 2 pas du tout satisfait

- Vous arrive t'il de faire appel au service de renseignements bibliographiques ? Oui : 18 – Non 24 (12 ne connaissent pas l'offre de service)

12 très satisfaits – 5 satisfaits – 0 assez satisfaits – 1 peu satisfaits – 0 pas du tout satisfait

Pour reprendre ce que dit Bertrand Calenge à propos des enquêtes de satisfaction :
« On remarque d'ailleurs que la satisfaction des utilisateurs des bibliothèques publiques est toujours assez élevée : comment s'en étonner, puisque assez logiquement les insatisfaits...ne sont pas ou plus usager de la bibliothèque³⁴. »

Remarques et commentaires

Les remarques ont concerné environ la moitié des personnes interrogées. Les autres n'ayant pas d'attentes particulières pour les mêmes raisons que celles évoquées précédemment (quasi gratuité, les insatisfaits ne sont pas présents). Elles n'ont pratiquement jamais porté sur le choix de documents sauf pour 2 exceptions, portant sur le jazz, le reggae et le rock dont les collections ne seraient pas satisfaisantes, orientées sur un style particulier et comportant nombres de lacunes. Le fait que le public s'exprime peu sur le contenu de la collection montre que le service proposé s'inscrit dans une démarche d'offre. Le public attend des

³⁴ Calenge Bertrand. Accueillir, orienter, informer. Paris : Ed du Cercle de la librairie, 1999

propositions de la part des professionnels. Il a un rôle d'utilisateur et non de prescripteur.

Majoritairement, les commentaires reposent sur l'organisation et le classement. Les observations retenues sont celles qui sont revenues régulièrement et concernant au moins la majorité des personnes ayant formulées des remarques.

Que pensez vous de l'organisation (espace, classement) de la collection musicale de la bibliothèque

- Sur l'échelle de valeur, les personnes interrogées se sont dites majoritairement satisfaites de l'organisation. Néanmoins, la difficulté à s'y retrouver, l'organisation peu claire, le manque de signalétique et la complexité de l'agencement ont été des critiques fréquentes.

Que pensez vous de l'offre de documents proposée

- Majoritairement, la réponse à la question est très satisfaisante, le grand nombre de documents disponibles étant un critère retenu pour la qualifier – « Beaucoup de choix ».
- Certaines personnes ont constaté que le nombre de documents proposés nuisait à leurs investigations, ne sachant plus trop dans la masse de documents que prendre ou chercher. Ceci a levé la question du désherbage et de l'aide documentaire qui pourrait être offerte autour de la collection.

Trouvez-vous les documents que vous venez chercher :

La réponse à cette question était mitigée et sujette à commentaires.

- Trop de documents en traitement, parfois sur des durées longues plusieurs mois. Les nouveautés sont disponibles trop tardivement : le problème du traitement conduit directement à s'interroger sur le circuit du document et à son efficacité, ce qui induit une réflexion sur l'organisation du travail.
- Problème des documents introuvables en rayon et disponibles au catalogue : étant donné le nombre important de personnes ayant

constaté ce problème, il conviendrait de réfléchir aux causes du problème et à procéder à un récolement de la collection.

- Mauvaise signalisation, difficulté de s'y retrouver, manque de signalétique sur les tiroirs, système de rangement peu évident. Ceci revient inévitablement à s'interroger sur l'espace, la signalétique, l'organisation de la collection. Cette réponse rejoint celle donnée à la question 1 et accentue la critique. Il semble en effet, que ce soit là le point fondamental des observations.

Que pensez vous de l'offre de services proposée autour de la documentation :

- Les nouveautés ne sont pas suffisamment mises en évidence.
- Pas assez d'offre de renseignements ou de discussion, pas assez de personnel disponible pour répondre aux questions, pour connaître l'offre documentaire ou les styles musicaux.
- Pas de possibilité de recherche en ligne.

Utilisez-vous le catalogue : Oui : 24 Non : 18

- N'arrive pas à trouver les réponses, trop compliqué – pas de guide de l'utilisateur .
- Différencie peu les supports à la recherche.

Vous arrive-t'il de faire appel au service de renseignements bibliographiques ?

Oui : 21 Non : 21

- Ne le connaît pas (concerne la moitié des personnes interrogées) : cette réflexion est souvent liée à sa situation dans l'espace et au manque de signalement qui l'entoure.
- Il a été parfois fait allusion à l'indisponibilité du personnel. Il est vrai que celui-ci est majoritairement occupé à du travail interne durant les plages de service public.

5. Environnement musical

5.1. Profil de la population

La ville du Mans se compose d'une population de 150 000 habitants. Par tranche d'âge, les catégories sont³⁵ :

0 – 14 ans : 17.3 %	60-74 ans = 12.2%
15-29 ans = 25.4%	75-94 ans = 6.6%
30-44 ans = 20.9%	95 ans ou plus = 0.1%
45-59 ans = 17.5%	

Les niveaux d'études de la population de 15 ans et plus non scolarisée :

CAP-BEP : 26.7%	Niveau Bac+2 : 9%
Aucun diplôme : 18.4%	Niveau supérieur : 9.4%
CEP : 17.2%	BEPC : 7.6%
BAC ou brevet professionnel : 11.8%	

5.2. Pratique musicale

Au cours du stage, il a été facile de constater une forte activité culturelle et musicale proposée par la ville et son agglomération

- Des établissements d'enseignement (Ecole de Musique, ITEM³⁶),
- Des festivals de musique : jazz (à Sablée), de musique baroque,
- Des espaces de concerts multiples : salles de spectacles au quartier des Sablons et aux Saulnières, au Mans (à proximité de la bibliothèque) et dans l'agglomération proche avec une programmation riche et variée.
- De nombreuses associations musicales proposant une pratique amateur (harmonie municipale, chorales, ...)

Ces activités sont représentatives d'un engouement pour la musique et donc d'un public. L'analyse des pratiques culturelles des français montre qu'au cours des dernières années la musique occupe une place toujours plus importante, ainsi plus de 5 millions de français pratiqueraient une activité musicale amateur.

³⁵ D'après source INSEE recensement 1999

À première vue, le public naturel de la bibliothèque musicale peut-être considéré comme tous ceux pour qui la musique est au cœur de la vie professionnelle ou pédagogique – les chercheurs, les enseignants et élèves des établissements d'enseignement musical, les musiciens professionnels (instrumentistes, compositeurs...).

À partir de ce critère, il est possible de dresser un état des lieux pour la ville du Mans :

- Les lycéens et les enseignants des classes musiques (option facultative ou obligatoire)
- Les élèves et les enseignants de l'ITEMM (Institut technologique européen des métiers de la musique)
- Les élèves et les enseignants de l'école nationale de musique
- Les étudiants inscrits en option musique³⁷

Aujourd'hui, le public de la musique s'est étendu avec la place qu'a prise la musique dans les loisirs. Les pratiques dites « amateurs » recouvrent en fait une réalité bien vaste, allant de l'utilisateur de la discothèque de prêt (venu découvrir ou emprunter les dernières nouveautés pour son plaisir) à l'instrumentiste amateur. Les publics sont de plus en plus difficiles à définir.

5.3. Etablissements d'enseignement et espaces documentaires

En règle générale, les collectivités disposent de ressources diverses pour fournir de l'information. Il est impératif de tenir compte de ces lieux d'informations, de leur offre, de leur capacité d'accueil et de les intégrer à la réflexion. Il est ainsi concevable d'envisager les possibilités d'actions communes. Au Mans deux établissements, disposant d'une offre documentaire spécialisée dans la musique, ont été identifiés. Il s'agit de l'Institut technologique européen des métiers de la musique (ITEMM) et de l'école nationale de musique.

³⁶ Institut de technologie des métiers de la musique

³⁷ L'université ne propose pas de cursus en musicologie. Toutefois pour certaine filière (lettres par exemple) il est proposé des cours en option : histoire de la musique, analyse...

5.3.1 Institut technologique européen des métiers de la musique

L'ITEMM est un centre de formation initiale et continue dans lequel se forment les artisans et techniciens du secteur de la facture instrumentale (fabrication, réparation, maintenance et accord des pianos, instruments à vent, guitares et accordéons) ; des nouvelles technologies appliquées aux métiers du son et de l'informatique musicale ; de la commercialisation de produits musicaux et culturels.

L'école prépare aux diplômes suivants :

- Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) d'assistant technique en instruments de musique 4 options : piano, vents, guitare, accordéon. La formation aborde les opérations de réglage, accord réparation des instruments. Un tronc commun permet d'aborder de nombreuses disciplines : organologie, acoustique, gestion, formation musicale, arts appliqués...
- CAP d'accordeur de pianos
- Brevet des Métiers d'Art (BMA) de technicien en facture instrumentale, à 4 options : piano, vents, guitare, accordéon.
- BAC Professionnel commerce " vente de disques et produits assimilés " ou " vente de claviers électroniques et informatique musicale "
- BTS action commerciale orienté vers la vente de disques et produits assimilés, instruments de musique et informatique musicale ; produits multimédia et informatiques.
- Certificat de capacité professionnelle de technicien du son option spectacle vivant et programmation MIDI.
- Certificat de capacité professionnelle de technicien du son option conception multimédia et intégration sonore.
- Des stages courts de formation professionnelle continue sont également organisés dans les secteurs de la facture instrumentale, de l'informatique musicale, de l'intégration sonore, de la législation du spectacle

Pour toutes ces formations, l'ITEMM possède un centre de documentation et d'information, celui-ci est ouvert aux élèves et enseignants de l'école et propose essentiellement des ouvrages en rapport avec l'enseignement dispensé.

5.3.2 L'école nationale de musique

L'enseignement de la musique est dispensé, en France, dans des écoles de musique gérées par les collectivités locales dont un certain nombre -33 conservatoires nationaux de région (CNR) , 104 écoles nationales de musique et de danse (ENMD) et 263 écoles municipales de musique agréées (EMMA) - est placé sous le contrôle pédagogique de l'Etat.

Le Mans dispose d'une école nationale de musique, qui, tout comme la médiathèque, est sous tutelle directe de la municipalité. Elle rassemble 55 enseignants et environ 1100 élèves. Cette dernière propose des formations aux pratiques instrumentales et vocales (classique et jazz), des formations musicales générales (solfège, écriture, histoire de la musique...) , des cours de danse et d'art dramatique. Ces formations sont sanctionnées par des examens et en fin de cursus par l'obtention d'un diplôme.

Elle offre à ses élèves et enseignants, une bibliothèque de partitions (10 000 documents recensés) en prêt ou consultation sur place. Elle est actuellement gérée par un assistant de conservation des bibliothèques et du patrimoine. Il est important de souligner la volonté du conservatoire de développer le catalogue de leurs collections.

Partie 3 : Pour la mise en place d'un plan stratégique de développement de la collection et d'offre de services

« ...Les citoyens doivent pouvoir choisir leur idéologie. Aussi les collections des bibliothèques doivent-elles être représentatives de tous les courants de pensée (...).

Que vous est-il demandé ? D'ouvrir les esprits. Et, pour ce faire de leur donner accès à toutes les méthodes, à tous les genres, à tous les styles (...) La circulaire d'application du décret dont le code des communes intègre la teneur développe cette notion : « Les collections doivent comprendre des documents représentatifs des différents courants d'opinion, des différents courants esthétiques, des différentes productions éditoriales, et elles doivent prendre en compte les besoins des minorités culturelles et ethniques ainsi que ceux des différentes catégories socioprofessionnelles du public et des différentes classes d'âge, en observant une répartition équilibrée des documents, et dans le respect, des textes législatifs en vigueur³⁸. »

1. Définir un cadre pour le plan de développement des collections

1.1. Identification des objectifs de politique publique de la collectivité

En matière de lecture publique, les objectifs généraux énoncés par la municipalité du Mans et poursuivis par la bibliothèque sont :

- Fournir aux habitants du Mans et de la périphérie une documentation encyclopédique et pluraliste
- Satisfaire les besoins de détente
- Assurer et faciliter l'accès de tous les citoyens à l'information, à la formation, à l'étude

³⁸ Gautier-Gentes Jean-Luc. "Lettre avertie à un jeune bibliothécaire sur le pluralisme des collections", Esprit , n°2,1998, p.21-39.

- Participer au développement personnel et culturel

Au cours des différentes rencontres et entretiens au sein des services, la définition des objectifs a posé problème. Après chacune des discussions, il ne m'était pas possible de déterminer ce qui en réalité est souhaité. Les objectifs fixés par la municipalité en matière de lecture publique n'ont pas paru suffisamment précis pour revêtir une réalité quotidienne. « *Les bibliothèques subissent à leurs corps défendant la pression de contraintes extérieures (tutelles et environnement) qui s'exercent souvent sans point de repère précis ...*³⁹ ». Les acquéreurs ont paru déroutés par ce manque de clarté et le sentiment global est qu'il leur semble difficile de se positionner. Les achats et le développement des collections s'organisent autour de pratiques empiriques. Faute de missions et de but explicites, le personnel tente de s'orienter dans une idée politique située à la fois dans un concept d'offre et de demande. Cette idée revêt deux légitimités distinctes se situant d'une part :

- Dans une démarche consistant à considérer l'institution comme valeur de prescription culturelle. Cette vision peut conduire à une représentation purement élitiste dans laquelle le bibliothécaire ignore le public.

et d'autre part :

- Dans un suivi passif des utilisateurs, fondé sur les suggestions des lecteurs et les taux de rotation. Le danger est une dérive qui conduit à n'acheter que des documents médiocres et éphémères.

Dans leur travail quotidien, les acquéreurs musicaux différencient la population par des segmentations imprécises et accordent la priorité à certains publics (communautés ethniques, les « jeunes »...). Cette attitude conditionne les achats. Le personnel travaille à partir d'un présumé et présume les attitudes du public et ses besoins :

- Les jeunes consomment du rap
- La population du Mans, plutôt populaire, aime le rock

La répartition du public est imprécise et ne revêt pas un cadre structurel et sociologique prenant en compte une définition des publics. Elle standardise et conditionne les besoins vis-à-vis de l'information. Cette attitude place l'utilisateur

³⁹ Calenge Bertrand. Accueillir, orienter, informer. Op. Cit., p. 241

dans un comportement et un seul, et l'offre de service proposée est unifiée (un seul et même service pour l'ensemble des usagers). Les objectifs de la bibliothèque sont peu ancrés dans une réalité sociale. La définition des objectifs ne doit pas se limiter à la seule perception des professionnels, mais engendrer une analyse de l'environnement. La bibliothèque est un système ouvert. Ce qui se passe à l'intérieur de l'organisation est largement déterminé par l'environnement extérieur et son évolution.

1.2. Offre concurrentielle ou complémentaire

La valeur ajoutée qu'apporte la bibliothèque à la société qu'elle dessert justifie sa prise en charge par la collectivité locale. L'analyse de l'environnement de la bibliothèque du Mans permet de lister d'autres acteurs proposant des ressources musicales :

- La bibliothèque de l'ENM
- Le centre de documentation de l'ITEMM
- Les centres de documentation des collèges et lycées
- Les différents médias : radio, télévision, Internet...
- Des lieux commerciaux spécialisés : FNAC, librairie doucet, librairie musicale...

L'objectif pour la bibliothèque est de mesurer en quoi elle bénéficie d'avantages compétitifs par la comparaison de son offre à celles existantes. Pour conserver la particularité qui fait d'elle un service public, la bibliothèque doit :

- Éviter de se trouver en position de concurrence avec d'autres acteurs. « *Les concurrents sont définis comme ceux qui offrent des produits tout à fait semblables⁴⁰.* » .
- Se méfier du jeu des marchés Cet aspect souvent identifié dans un temps assez court, ne répond pas à la mission de pérennité de la bibliothèque ou de son adéquation à l'intérêt général. Entrer dans le jeu des marchés, c'est accepter les intérêts particuliers et arriver sur le terrain d'une logique de fonctionnement du privé. Ce mode de fonctionnement est offert par les distributeurs commerciaux ou les

⁴⁰ Lendrevie Jacques et Lindon Denis. *Mercator : théorie et pratique du marketing*. Paris : Dalloz, 2000, p. 58

modes de diffusions télévisés ou radiophoniques. La bibliothèque doit, par rapport à une offre commerciale, positionner son action.. *«Il serait dérisoire de faire pour autant d'une politique de distribution parallèle à celle du marché, un principe de liberté. L'univers de la consommation repose sur la mise en condition du consommateur. Il ne saurait, sans naïveté, être confondu avec celui du libre arbitre. On peut enfin se demander si le service public n'avait d'autres ambitions que celles de concourir à la distribution, au nom de quoi il devrait se substituer au marché qui sait bien mieux que lui, adapter l'offre à la demande⁴¹ ?».*

Cette analyse permet à la bibliothèque de faire valoir ses avantages, d'identifier les menaces et éventuellement de changer ses positions (au nom de l'intérêt général).

La collection musicale actuelle :

- Fait la part belle aux enregistrements sonores
- Les achats sont répartis selon une offre déterminée par le marché et uniquement ancrée dans la nouveauté
- Anticipe la demande de l'utilisateur consommateur

Cette orientation conduit à un modèle commercial et favorise un mode de pratique lié à la consommation. La bibliothèque se trouve ici en concurrence avec les acteurs commerciaux ce qui la place en situation défavorable.

L'objectif est de s'intégrer à l'environnement. Le positionnement de l'action de la bibliothèque n'aurait-il pas à gagner en se situant sur une offre spécifique? Cette attitude ne renforcerait-elle pas son action en matière de culture, d'information et de formation ? La bibliothèque a l'avantage d'offrir une collection intellectuellement cohérente où se côtoient nouveautés et documents épuisés, à l'opposé du circuit commercial où la nouveauté tient une place prépondérante et où les supports sont présentés sans véritable démarche intellectuelle. Cette position fait de la bibliothèque une ressource qui la différencie et où elle peut jouer un rôle décisif dans le bon fonctionnement de la société.

⁴¹ Carbone P ; Giappiconi T. Management en bibliothèque. Op. cit., p. 28

L'action de la bibliothèque se situe en relation avec d'autres lieux de ressources avec lesquelles il est souhaitable d'établir un partenariat. Le but est d'agir chacun dans son aire de fonctionnement sans se substituer l'un à l'autre.

1.3. Mise en place de partenariats

Les partenariats se situent dans une démarche d'offres complémentaires en dehors d'un circuit concurrentiel. Cette partie est une approche nécessaire dans la segmentation de la population puis dans la définition d'un ensemble du public cible (le public pratiquant une activité musicale), et se réalise avec les structures musicales de la ville. Au Mans, quatre structures musicales se détachent : l'école nationale de musique, les structures d'enseignement de l'éducation nationale, l'ITEMM, les structures socio-éducatives (MJC, maisons de la culture).

1.3.1 L'école nationale de musique

L'école nationale de musique et la bibliothèque municipale relèvent de la même tutelle : la mairie, ils sont donc des partenaires prioritaires.

Un système de gestion commun

Le conservatoire dispose d'une bibliothèque dont l'enjeu est aujourd'hui de développer une base bibliographique. La question qui se pose aujourd'hui est de savoir si la bibliothèque du conservatoire intègre le logiciel de la bibliothèque municipale (GEAC Advance) ou acquiert son propre outil de gestion. La première solution apparaît comme la plus rationnelle. Il suffirait d'acheter une simple licence d'accès au logiciel de la bibliothèque municipale et non plus d'acquérir un nouveau SIGB. Cette option est d'un coût moins important pour la collectivité. Le travail en réseau sur un même logiciel règle les problèmes de maintenance, de mise à jour et de formation pour le conservatoire, le tout étant géré par la bibliothèque municipale. La démarche ne peut qu'améliorer le dialogue entre les deux établissements et a l'avantage d'offrir sur une même base le catalogue des deux entités. Cette pratique constitue un enrichissement tant pour l'école de musique que pour la bibliothèque. En matière de politique de développement des collections, elle permet à l'une comme à l'autre de comparer les achats et de se placer dans une offre différenciée par la connaissance du catalogue de la bibliothèque pour le conservatoire et du conservatoire pour la bibliothèque.

Partenariats pour les acquisitions

Le partenariat pour les acquisitions doit être l'objet d'une réflexion approfondie. Si, d'un point de vue pédagogique, il est indispensable de développer une collection de partitions pour le conservatoire, il serait enrichissant, pour les deux structures, d'envisager des complémentarités.

Tous les besoins en partitions des élèves et des enseignants sont assurés par la bibliothèque de l'école. Celle-ci ne dispose pas d'enregistrement sonore, ni de documentaire.

Il est intéressant de souligner le cas des élèves qui quittent le conservatoire. Ceux-ci se trouvent alors en situation de « pratiques amateurs ». N'ayant plus le statut d'élèves, ils n'ont plus accès à la documentation du conservatoire et se retrouvent du jour au lendemain sans ressource pour continuer à pratiquer leur loisir. À ce niveau-là, les bibliothèques (du conservatoire et municipale) pourraient trouver un terrain pour continuer à apporter une offre à ces profils de musiciens. Ce peut-être une ouverture plus large de la bibliothèque du conservatoire ou une réflexion dans la politique documentaire de la bibliothèque municipale.

Les élèves et professeurs de l'établissement sont des cibles potentielles d'utilisateurs pour la bibliothèque. Une base de travail doit s'établir à partir de ce constat : qu'offrir à cette frange de public ? Comment insérer cette préoccupation à l'ensemble des acquisitions musicales ?

1.3.2 Les autres structures

Le travail d'action en complémentarité intervient sur l'ensemble des établissements disposant de ressources documentaires :

- Centres de documentation des collèges et lycées
- Centre de documentation de L'ITEMM

Outre un partenariat documentaire, les collaborations avec ces structures vont donner à la bibliothèque une définition précise des publics qu'elles reçoivent. Cette étape du travail offre à la bibliothèque des éléments pour orienter son action et promouvoir les ressources propres à répondre à ces publics.

1.4. Identification de publics cibles

La bibliothèque doit s'interroger sur les besoins (non forcément explicites) du bassin de la population qu'elle dessert. Ainsi que le soulignent P. Carbone et T. Giappiconi⁴², l'analyse ne doit pas se borner au public déjà existant, mais aller au-delà. L'action doit s'inscrire dans un ensemble cohérent d'action publique. Les publics sujets à la tentation de la mode ne doivent pas se substituer à la population à desservir dont les besoins reposent sur une réalité sociale. La bibliothèque ne doit pas oublier les valeurs qui fondent sa légitimité : celles-ci relèvent de l'intérêt général. Elle doit demeurer un outil d'indépendance et de responsabilité intellectuelles. *« En lecture publique, faire venir tel ou tel public à la bibliothèque serait, selon une idée répandue, une fin en soi qui légitimerait une politique de réponse à la demande et non plus de réponse aux besoins sociaux qui motivent les objectifs fondamentaux de la bibliothèque (...). Ainsi ces dernières années, il a été de mode d'opposer une politique de prescription à une politique de distribution (...). L'idéologie managériale, le relativisme culturel et le populisme se retrouvent ici sur le terrain de la démagogie.⁴³ »* Il s'agit alors de proposer une offre documentaire propre à répondre à des exigences sociales et d'intérêt général déterminées par une analyse de la population.

Mettre en place une politique documentaire revient à ajuster l'offre d'information proposée et son adéquation aux besoins de la population. Cette démarche s'intègre et s'apparente à une démarche marketing, dans laquelle la bibliothèque s'interroge sur sa capacité à mettre en œuvre les processus et services propres à satisfaire les besoins explicites et implicites des usagers. *« Le marketing est l'ensemble des méthodes et des moyens dont dispose une organisation pour promouvoir, dans les publics, auxquels elle s'intéresse des comportements favorables à la réalisation de ses propres objectifs⁴⁴. »* Cette opération passe par la mesure de l'impact de la bibliothèque et de son taux de pénétration. Ils sont automatiquement calculés par le système de statistiques de la bibliothèque. Le public est segmenté, selon un découpage traditionnel (âge, CSP...). Mais surtout cette attitude consiste à fonder les décisions sur la connaissance du public, de sorte à s'adapter. La mise en œuvre

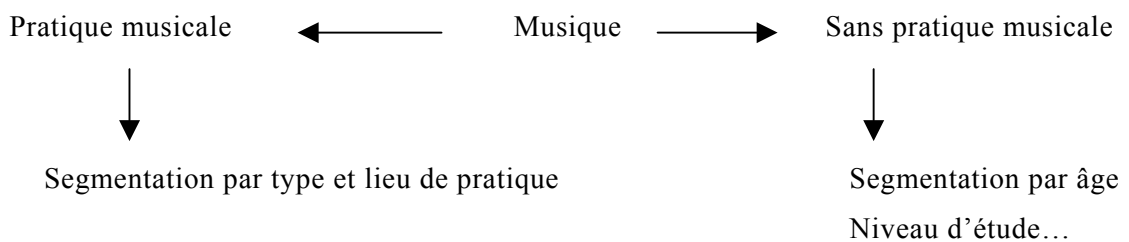
⁴² Carbone, Pierre et Giappiconi, Thierry. Management des bibliothèques. Op. Cit., p. 24

⁴³ Carbone Pierre et Giapiconi, Thierry. Op. Cit., p. 27

⁴⁴ Lendrevie Jacques et Lindon Denis. *Mercator : théorie et pratique du marketing*. Paris : Dalloz, 2000

repose sur l'étude de la population à desservir, qu'on ne peut comprendre qu'une fois analysée intellectuellement et physiquement.

La pratique consiste en la segmentation de la population. « La notion de « publics » est en effet concevable si elle est entendue au sens d'une segmentation opérationnelle d'une population à desservir⁴⁵. » La segmentation est la décomposition des usagers en plusieurs catégories qui vont permettre de définir des publics cibles. Segmenter c'est découper en sous-ensembles homogènes. Les critères sont multiples : âges, catégories sociales, comportements ... À chaque segment s'applique une attitude et une seule et chaque ensemble forme un système cohérent. La première partie est la hiérarchisation des segments, puis son analyse. Le but étant pour la bibliothèque de s'adapter non plus à un profil type de public mais à des publics cibles définis. La réflexion porte sur le bassin de population à desservir. Le critère de segmentation retenu est le comportement et l'attitude à l'égard de la musique. Deux caractéristiques comportementales ressortent : des publics avec une pratique musicale et d'autres n'en pratiquant aucune.

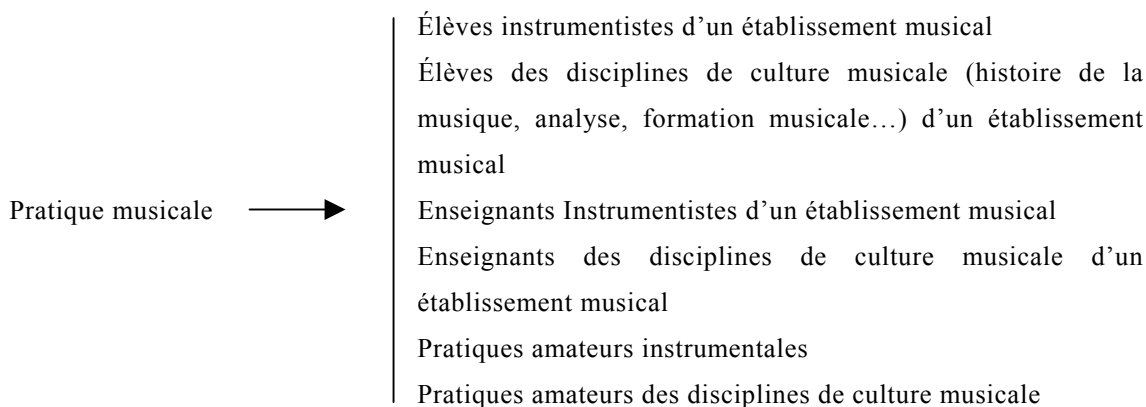


Nous avons ensuite repris ces deux catégories, afin d'affiner le travail de segmentation, celles-ci se divisent :

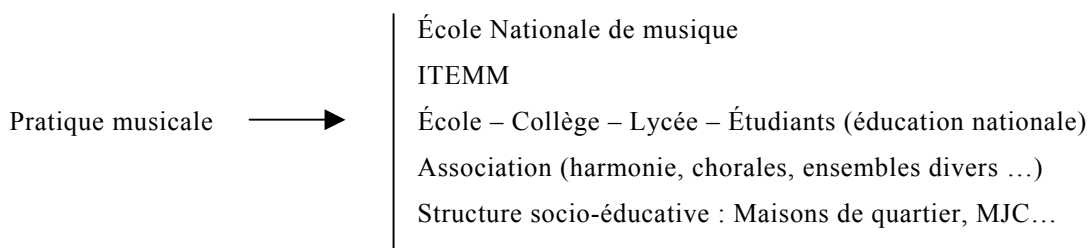
Population sans pratique musicale : jeunes enfants, les enfants d'âge scolaire : primaires, collégiens, lycéens (non-inscrits en option musique), les tranches d'âges étudiants et population active, ...

Pratique musicale : Définir le profil de la population pratiquant de la musique relève d'un objectif stable- en terme d'intérêt pour le domaine -, toutefois ce segment n'est pas toujours facilement observable et mesurable. Elle peut s'exercer dans un cadre privé ou familial difficile à recenser.

⁴⁵ Carbone Pierre, Giappiconi, Thierry. Management des bibliothèques. Op. Cit., p. 24

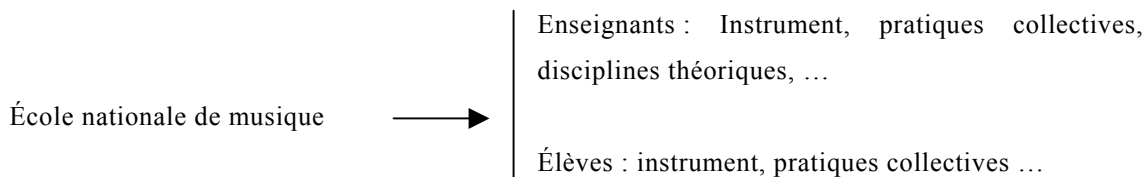


Les structures d'accueil de la musique au Mans sont facilement identifiables et abordées dans la première partie (analyse de l'environnement) : ENM, ITEM, dans un cadre scolaire ou d'étude, associations (harmonie municipale, chorale...), dans le cadre d'une structure socio-éducative (maisons de quartier...),...



Ces structures déterminent le type et genre de pratique musicale, le public qu'elles accueillent.

Par exemple, l'école nationale de musique regroupe deux profils : les enseignants, les élèves, eux-mêmes divisibles :



Le découpage est le résultat d'une analyse globale des structures de la ville. Celle-ci s'est poursuivie par des rencontres avec différents protagonistes de la musique au Mans et notamment avec l'école de musique. Les discussions ont intégré les besoins d'information des personnes concernées (des enseignants et élèves du conservatoire), leurs usages documentaires, leurs comportements. Ce travail trouve

sa finalité dans la rédaction de la topographie du public : à chaque catégorie correspond un besoin documentaire. Le comportement du public à la bibliothèque est largement déterminé par un besoin ou un manque. Il est important de connaître ses motivations pour en identifier leur nature et leur niveau.

1.4.1 Profils des usagers et besoins documentaires : l'exemple de l'école de musique

L'école de musique rassemble deux profils de personnes : les enseignants (55) et les élèves (1100). Les enseignants sont répartis selon trois ensembles : un enseignement individuel (instrumental), un enseignement collectif (chorale, orchestre, jazz), un enseignement de culture musicale (histoire, analyse, formation musicale...). Les élèves suivent ce même découpage disciplinaire. En fonction de ces découpages se dégagent des besoins documentaires.

Enseignants

Agents de la fonction publique territoriale : ils sont soumis, dans le cadre qui définit leurs statuts, à des concours dont une partie des épreuves porte sur leur culture générale musicale, leur culture pédagogique (dans le cadre de la musique), un travail d'analyse d'œuvres.

Besoins documentaires :

- Documentaires d'histoire de la musique
- Ouvrages d'analyse musicale
- Partitions d'étude (orchestre) – répertoire de base classique et contemporain
- Enregistrements dans des œuvres de référence du répertoire de base classique et contemporain

Enseignants et élèves disciplines instrumentales

L'enseignement instrumental est dispensé par des cours individuels

Besoins documentaires :

- Partitions d'étude (méthode...)
- Partitions instrumentales du répertoire pour un instrument
- Enregistrements du répertoire de base pour les instruments dans des versions de référence (avec plusieurs versions pour une même œuvre de manière à comparer et prendre conscience des différences de jeux)

Enseignants et élèves disciplines collectives

Enseignement de la chorale, de la musique de chambre, pratique de l'orchestre : harmonie, symphonique, à cordes...

Besoins documentaires :

- Partitions de musique de chambre
- Partitions d'orchestre
- Enregistrements d'œuvres pour ces différentes pratiques dans des versions de référence

Enseignants et élèves disciplines de culture musicale

Enseignement de l'histoire de la musique, de l'écriture, de l'analyse, de la composition, du solfège, travail d'écoute, de lecture, d'analyse ...

Besoins documentaires :

- Ouvrages d'histoire de la musique
- Ouvrages d'analyse
- Ouvrages expliquant les différentes formes de la musique, leurs évolutions, les différentes esthétiques en les replaçant dans leur contexte.
- Ouvrages traitant des styles musicaux de leurs particularités
- Manuels de solfège (dictée, rythme, théorie, lecture de notes...)
- Partitions d'orchestre ou d'étude des oeuvres du répertoire de musique classique et contemporain

Enseignants et élèves de la discipline jazz

Enseignement du jazz en pratiques collectives et de l'histoire et théorie de la discipline

Besoins documentaires :

- Partitions d'étude (standards...)
- Enregistrements du répertoire de référence
- Ouvrages propres à connaître l'histoire, les différents mouvements, l'écriture du jazz.

Les élèves quittant la structure

Pratiques amateurs : instrumentales, musique de chambre,

Pratiques amateurs des disciplines de culture musicale

Besoins documentaires :

- Partitions solistes
- Partitions de musique de chambre
- Partitions d'orchestre

- Enregistrements musicaux dans les œuvres du répertoire
- Documentations musicales : les œuvres, histoire de la musique, les compositeurs... tous éléments s'inscrivant dans la poursuite de la maîtrise d'une culture musicale.
- Ouvrages d'histoire de la musique
- Ouvrages d'analyse
- Ouvrages expliquant les différentes formes de la musique, leurs évolutions, les différentes esthétiques en les replaçant dans leur contexte.
- Ouvrages traitant des styles musicaux de leurs particularités
- Manuels de solfège (dictée, rythme, théorie, lecture de notes...)
- Partitions d'orchestre ou d'étude des oeuvres du répertoire de musique classique et contemporain dans les styles classiques et contemporains
- Enregistrements de référence des œuvres du répertoire

Les besoins documentaires des élèves et enseignants se rejoignent. Pour l'un (le professeur) il s'agit de disposer d'un matériel propre à permettre l'enseignement. Pour l'autre (l'élève) il est question d'avoir accès à du matériel lui permettant un apprentissage.

À partir de cet exemple, l'étude pour les autres lieux musicaux de la ville s'entreprind selon la même logique :

- Se déplacer dans la structure,
- Dresser le profil des personnes s'y trouvant, les questionner
- Relever leurs comportements et leurs besoins documentaires.

Après analyse des différentes structures, des besoins documentaires identiques se dégagent. Les profils aux comportements similaires sont alors rassemblés, ce qui donne lieu à la construction de segments de publics à atteindre en fonction de leurs besoins.

1.4.2 Segmentation du public en fonction des besoins documentaires

De l'analyse de la population ressort trois grands profils de public aux besoins documentaires identiques :

Profil 1 : Éveil musical

Jeunes enfants et enfants d'âge scolaire (école primaire et collège)

Profil 2 : Étude et pratique d'un instrument

Pratiques amateurs instrumentales dans les divers genres musicaux : classique, jazz, rock, chanson...(au sein de maisons de quartier, MJC, chez soi...),

Élèves de l'école de musique,

Enseignants de l'école de musique

Profil 3 : Étude ou découverte d'une culture musicale

Pratiques amateurs de culture musicale (histoire de la musique, écoute en mélomane d'œuvre, ...)

Élèves des lycées inscrits en option musique (facultative ou obligatoire),

Étudiants inscrits en option musique,

Élèves de l'école de musique inscrits dans une discipline de culture musicale,

Enseignants de l'école de musique des disciplines de culture musicale,

Élèves et enseignants de l'ITEMM,

Enseignants de l'école de musique préparant les concours de la fonction publique

Cela donne lieu à la relation besoins documentaires et profils de public :

Besoins documentaires - profil 1 Éveil musical

Documents permettant un éveil musical : documentaires, enregistrements, ouvrages théoriques (manuels de solfège...)

Besoins documentaires - profil 2 Étude et pratique d'un instrument

Partitions d'étude (méthode...)

Partitions instrumentales du répertoire pour un instrument et dans les divers genres musicaux

Enregistrements du répertoire de base pour les instruments dans des versions de référence (avec plusieurs versions pour une même œuvre de manière à comparer et prendre conscience des différences de jeux)

Besoins documentaires - profil 3 Étude ou découverte d'une culture musicale

Ouvrages d'histoire de la musique

Ouvrages d'analyse

Ouvrages expliquant les différentes formes de la musique, leurs évolutions, les différentes esthétiques en les replaçant dans un contexte.

Ouvrages traitant des styles musicaux de leurs particularités

Ouvrages traitant de l'actualité musicale, de la production éditoriale

Ouvrages traitant de l'informatique musicale (studio, composition, édition...)

Manuels de solfège (dictée, rythme, théorie, lecture de notes...)

Partitions d'orchestre ou d'étude des oeuvres du répertoire de musique classique et contemporaine dans les styles classiques et contemporains

Enregistrements de référence des œuvres du répertoire

Entre chaque profil, seule une distinction de niveau de documentation existe (entre les pratiques amateurs et les enseignements dans un cadre traditionnel, entre les jeunes enfants et les collégiens...).

La segmentation rend compte d'une situation à un moment donné, son évolution est à prévoir. Il est donc nécessaire de vérifier régulièrement sa validité. Ce travail se réalise en équipe : la direction de la bibliothèque, les acquéreurs. Le directeur, en lien avec les acteurs locaux a une vision large de la cité qu'il dessert. Ce travail doit allier communication entre les équipes et se situer dans un constant aller et retour entre la bibliothèque et son environnement de manière à poursuivre au mieux sa mission dans le cadre qui la conditionne.

1.5. Définition d'objectifs

« Le but de toute organisation du développement d'une collection doit être de fournir à la bibliothèque des ressources documentaires qui répondent de façon appropriée aux besoins de la population qu'elle a pour mission de desservir dans le cadre de ses ressources budgétaires et humaines. Pour atteindre ce but, chaque segment de collection doit être développé avec un usage proportionnel à son importance au regard des missions de la bibliothèque et des besoins de ses usagers » (Bryant, 1987)⁴⁶.

La définition des objectifs s'établit sur la base de l'analyse effectuée précédemment. Elle met en relation la collection existante et les publics cibles, ce qui oriente les alternatives conduisant à un modèle de développement. La

⁴⁶ Giappiconi, Thierry. Manuel théorique et pratique d'évaluation des bibliothèques et centres documentaires. Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 2001, p. 102

réalisation des objectifs pour la collection musicale est interdépendante des objectifs généraux de la bibliothèque (énoncés par la municipalité).

Objectifs généraux de la bibliothèque	Définition d'Objectifs musicaux	Publics cibles
Satisfaire les besoins de détente	Promotion de l'écoute d'œuvres musicales dans les loisirs à des fins de développement personnel et de culture	Ensemble de la population
Contribuer aux besoins de formation initiale	Démocratisation de la réussite scolaire, dans un principe d'égalité de l'accès à l'information en complément de l'enseignement musical Favoriser l'aide aux lycéens des classes musique, des étudiants inscrits en option facultative Proposer une source de renseignement aux élèves de l'ITEMM, en complément de leur centre de documentation. Offrir une information et documentation aux élèves et enseignants de l'école nationale de musique Proposer une source de documentation aux étudiants inscrits en option musique	Écoles, collèges, lycées (en option facultative ou obligatoire), étudiants (discipline optionnelle dans les cursus au Mans) Formations professionnelles proposées par l'ITEMM (en complément au centre de documentation) Ecole nationale de musique (en complément à la bibliothèque de l'établissement)
Contribuer aux besoins de formation continue	Aide aux amateurs et professionnels de la musique dans leurs recherches ou leurs besoins de mise à niveau	Préparation des concours de la fonction publique pour les professeurs de l'ENM Faciliter la formation continue des enseignants Aider la formation continue des anciens élèves des structures musicales
Contribuer à l'information et à la documentation	Servir les besoins documentaires relatifs aux pratiques artistiques de loisirs Contribuer aux développements des pratiques musicales amateurs	Publics des écoles, services socioculturels ou associations de la ville

Participer au développement personnel et culturel	<p>Démocratisation de la culture musicale</p> <p>Promotion et diffusion de la musique dans ses différents genres auprès de la population, contribuer à assurer une culture générale par une offre permettant la découverte de genres et courants musicaux</p> <p>Développement d'un éveil musical- en partenariat avec le conservatoire de musique ou d'autres structure socio-éducatives.- Favoriser l'étude et l'apprentissage de la musique et des pratiques musicales par un éveil à la discipline</p> <p>Proposer une documentation propre à répondre à des besoins de culture générale histoire de la musique (dans ses différents genres), écriture musicale, formes de la musique,...)</p> <p>Proposer une offre de documents propre à aider et encourager les pratiques amateurs instrumentales et vocales - Contribuer, par une documentation appropriée, à la culture et à la pratique musicale des instrumentistes et chanteurs amateurs locaux</p>	<p>Enfants de la collectivité</p> <p>Ensemble de la population</p> <p>Publics des écoles, services socioculturels ou associations de la ville</p>
---	---	---

Le contenu des documents, les publics et la collectivité, la collection existante et les objectifs fixés sont les paramètres qui orientent les achats. Intégrer un document à une collection lui donne une dimension symbolique. Cela revient à le valider et à lui donner une valeur publique. L'utilisateur de la bibliothèque reconnaît à la collection cette valeur et en quelque sorte sa fiabilité. « *Le fait pour les usagers de fréquenter un tel lieu public est aussi la reconnaissance d'une identité partagée et d'intégration à celle-ci*⁴⁷. »

Le but de la définition des objectifs est d'intégrer le développement de la collection dans une réflexion cohérente pour les différents genres musicaux. L'organisation de la collection et le nombre de documents à atteindre dépend du niveau d'information souhaité et de la place disponible, ce qui entraîne une réflexion sur le réaménagement de l'espace tel qu'il est présenté

⁴⁷ Calenge Bertrand. La collection entre offre et demande ? Op. cit.

2. Développement d'outils de gestion de la collection

2.1. Segmentation

2.1.1 Indexation (organisation intellectuelle des objectifs)

L'organisation du travail dans la perspective de la politique de développement des collections requiert un travail sur le contenu, c'est-à-dire, sur la discipline, qui est ici la référence intellectuelle essentielle. La démarche passe par un travail de segmentation de la collection, un découpage par domaines répartis autour de sujets au contenu homogène. On opère une déclinaison du domaine documentaire (le domaine musique est réparti en sous-genres : jazz, classique, rock...), ce qui donne lieu à l'élaboration d'indices. L'équipe « musique » de la médiathèque Louis Aragon procède à cette répartition en genre à l'aide de la classification utilisée pour la musique⁴⁸ (quel que soit le support). La pratique des indices est très récente pour l'équipe musicale et le catalogue s'enrichit actuellement de cette information. Si cette initiative est louable et témoigne d'une volonté de remise en question, la réflexion n'a pas abouti à une liste d'indices validés. Les professionnels reprennent l'intégrale de la classification, ce qui multiplie les indices, alors qu'« *Idéalement, un thème devrait rassembler de 200 à 2000 documents en libre accès pour rester contrôlable*⁴⁹ ». En outre, l'analyse s'est réalisée entre le personnel de la musique sans communication ni échanges avec les autres disciplines, ce qui renforce la scission entre le monde « des discothécaires » et des autres professionnels.

Contrairement à la cote qui permet l'organisation physique de la collection selon un cadre de classement, l'indice n'a pas de fonction topographique, c'est la représentation intellectuelle du document et son contenu documentaire qui le déterminent. Un même document peut avoir plusieurs indices, car il peut recouvrir plusieurs domaines ou champs documentaires. L'objectif de l'opération est de maîtriser la collection, d'en suivre l'organisation et d'en extraire une analyse dans la perspective des objectifs assignés par la stratégie documentaire. Grâce à l'utilisation de ce système, considérer les documents possédés selon un domaine (déterminé par des indices) et ceux qui ne le sont pas est possible. Ceci doit donner

⁴⁸ Classement des documents musicaux. In *Musique en bibliothèque*, Op. cit., p.252

⁴⁹ Calenge, Bertrand. *Conduire une politique documentaire*. Op. Cit. , p. 90

lieu à une cartographie thématique de la collection qui orientera par la suite les acquisitions. Ce travail donne des réponses aux questions : dans quelle mesure la collection répond t-elle aux objectifs ? quels sont les manques ou les sujets largement couverts ? Qu'acheter pour combler les lacunes et obtenir une collection équilibrée, propre à répondre au mieux aux objectifs préalablement définis ?

Le nombre d'indices doit être limité, pour que l'outil puisse être efficacement utilisable. La segmentation s'applique à toutes les formes de supports. La bibliothèque est en effet le lieu où sont rassemblés des documents dans un ensemble intellectuellement validé, ce qui lui confère sa cohérence. Aussi, les disques compacts ou les partitions ne sauraient être traités en tant que supports spécifiques, mais comme un tout appartenant à un domaine documentaire : la musique, dont les objectifs sont de répondre à un public déterminé, selon des objectifs particuliers. Les supports, aussi différents soient-ils, sont les outils qui vont permettre à l'établissement de réaliser sa mission et de répondre aux besoins.

La proposition est la suivante : reprendre une partie de la structure Dewey en tête de l'indice (pour respecter une segmentation de l'ensemble des collections de la bibliothèque et ne pas mélanger les différentes disciplines : la classe 1 en musique correspond aux musiques d'influences américaines - la classe 100 en Dewey à la philosophie. Ce qui risque de poser un problème lors d'édition de listes sur un indice de lecture publique : les documents de jazz se verraient alors mélangés à ceux de la philosophie), à laquelle vient s'ajouter le classement de l'espace musique qui a l'avantage d'être plus complet que la Dewey. Concrètement cela se présente de la manière suivante :

- Indice Dewey pour la musique : 78
- Ajout du classement musical : + 3 (musique savante occidentale) - + 9 (Musique du monde) - + 97 (musique du monde – Europe de l'ouest et nord)...

Une première sélection d'indices est répartie selon les grands thèmes repérés dans la classification. La sélection s'est établie en fonction de la collection existante et surtout en fonction des besoins déterminés par les objectifs et l'analyse des publics.

<p>78+0 Généralités, sciences et techniques musicales :</p> <p>78+0.1 : philosophie, esthétique</p> <p>78+0.5 : sciences musicales, apprentissage, enseignement, méthode : théorie, solfège, rythme, lecture de notes, dictées, écriture, harmonie, orchestration, composition, Analyse</p> <p>78+0.6 : les instruments, la voix, l'orchestre, leurs interprètes, leur mode d'interprétation</p> <p>78+0.7 : Sciences et techniques : son, informatique, acoustique, techniques d'enregistrements...</p> <p>78+0.9 : histoire de la musique</p> <p>78+1 Musiques d'influences afro-américaines</p> <p>78+1.1 : Jazz, Blues et dérivés</p> <p>78+1.2 : Negro spiritual</p> <p>78+1.3 : Jazz</p> <p>78+1.4 : Rythm & blues</p> <p>78+1.5 : Hip-hop, Rap</p> <p>78+1.6 : Reggae</p> <p>78+2 : Rock et variétés internationales apparentées</p>	<p>78+3 : Musique classique–savante occidentale</p> <p>78+3.091 : Antérieur au Moyen-âge</p> <p>78+3.092 : Moyen-Âge</p> <p>78+3.094 : Renaissance</p> <p>78+3.095 : Classique</p> <p>78+3.096 : Romantique</p> <p>78+3.097 : 20e siècle</p> <p>78+3.1 : Musique de chambre et concertante</p> <p>78+3.2 : Musique pour orchestre</p> <p>78+3.3 : Musique vocale</p> <p>78+3.4 : Musique vocale sacrée</p> <p>78+4 Musiques électroniques</p> <p>78+5 Musiques fonctionnelles</p> <p>78+6 Musique et cinéma</p> <p>78+8 Chanson francophone</p> <p>78+9 Musiques du monde</p> <p>78+9.1 : Afrique</p> <p>78+9.2 : Maghreb, Proche-Orient, Moyen-Orient</p> <p>78+9.3 : Asie</p> <p>78+9.4 : Extrême-Orient</p> <p>78+9.5 : Europe de l'Est</p> <p>78+9.6 : France</p> <p>78+9.7 : Europe de l'ouest et Nord</p> <p>78+9.8 : Amérique du Nord</p> <p>78+9.9 : Amérique latine</p>
---	--

La proposition sera approfondie en fonction du nombre de documents par secteur et divisée à nouveau si un découpage devient trop important en nombre de documents et surtout en fonction des objectifs à atteindre et de leur adéquation avec le public. Cette première analyse ne trouvera sa valeur qu'une fois éprouvée. C'est à son expérimentation qu'elle sera ensuite validée ou modifiée. Cette répartition constitue une base de travail à la réflexion.

De façon à privilégier la cohérence et la complémentarité, le domaine doit être rapproché de ceux qui lui sont voisins, il est possible à ce stade de proposer une liste de disciplines en lien avec la musique :

- Arts du spectacle : danse (ballet, interaction entre la musique et la danse) - théâtre
- Philosophie : thèmes de l'art et de l'esthétique
- Littérature : livrets d'opéras, grands thèmes ou oeuvres de la littérature mis en musique (exp. : La Dame aux camélias = La Traviata, le Barbier de Séville...)

- Histoire : histoire de la musique et son interaction avec le contexte socioculturel
- Ethnologie = musiques populaires et traditionnelles européennes et extra européennes
- Beaux-arts : interaction entre la musique et les beaux-arts
- Enseignement : apprentissage de la musique (tant dans des établissements spécialisés que dans les cursus de l'éducation nationale...)
- Physique : acoustique
- Informatique : musique assistée par ordinateur

2.1.2 Plan de cotes validées (présentation et mise en valeur de l'offre documentaire dans l'espace)

La rationalisation du travail, supposée par la politique documentaire, implique un découpage raisonné de la collection. Il s'agit d'un travail de contrôle de la cotation par la sélection d'une liste de « cotes validées ». Il est important de garder à l'esprit que la cote est un simple instrument de localisation du document et non sa description intellectuelle. Souvent règne une confusion entre ces deux principes dits de cotation et d'indexation. C'est cette confusion qui conduit la plupart du temps à la multiplication des cotes. L'objectif est de concevoir la cotation comme outil de gestion en délimitant le nombre des cotes pour un ensemble documentaire. Il est question alors de déterminer les cotes non plus en toute liberté par rapport à un document acheté, mais en fonction des collections de la bibliothèque. « *Une constitution de collection impose une limitation des contenus qu'elle met en œuvre (...) à noter enfin, le plan de classement détermine non seulement l'image de la collection avec ses limites et ses objectifs, mais construit aussi des apparentements entre les différents documents*⁵⁰... » Une cote ne doit pas être utilisée pour un seul document et doit correspondre au contraire à un ensemble d'ouvrages dont le nombre est déterminé en fonction de l'importance de la collection. « *Les cotes sont limitées en nombre par ce système de validation. Cette condition (est) nécessaire à la mise en œuvre d'une politique de développement des collections (...) Une fois cette liste de cotes établie, il est relativement aisé de programmer les acquisitions à venir traduites en nombre d'unités matérielles...*⁵¹ » L'opération dont la méthode est développée par Bertrand Calenge⁵² a pour conséquence : une meilleure lisibilité, un classement facilité, une économie

⁵⁰ Calenge Bertrand. « La collection entre offre et demande? ». Op. Cit.

⁵¹ Calenge, Bertrand. « Un outil de gestion des collections : les cotes de libre accès ». Bulletin des bibliothèques de France, t. 39, n°6, 1994

de temps de cotation mais surtout elle permet d'optimiser la cohérence dans la collection et le contenu des informations. L'opération facilite l'analyse et l'évaluation du fonds documentaire et permet de réfléchir à la collection à la fois dans sa définition intellectuelle mais aussi dans sa dimension physique. En effet, partant de ce principe, il est possible de créer un tableau de suivi des acquisitions, puis de dresser le panorama de l'état des acquisitions par cote et donc par domaine. La sélection de cotes s'applique aux documentaires, elle ne peut en revanche être appliquée, aux œuvres romanesques tout comme aux enregistrements sonores en raison de leur principe de classement par ordre alphabétique d'auteurs ou de compositeurs. Le principe doit consister pour la bibliothèque en un premier découpage à partir de la classification utilisée (discothèque des halles) : généralités, sciences et techniques de la musique, genres musicaux (musique classique, jazz...). La collection musique de la bibliothèque se compose de 1739 documentaires et 571 usuels, soit 2310 documents et 5098 partitions. Pour une collection, de 1000 à 6000 documents, il est conseillé d'utiliser environ 1 cote pour 40 titres. Une fois les cotes sélectionnées, une correspondance de mot matière sera établie. Cet outil permet alors de coter les documents au moment de leur acquisition et de les intégrer aussitôt à un processus intellectuel.

2.2. Définition de codes de niveau (type conspectus)

La bibliothèque, en fonction des besoins documentaires déterminés par l'étude des segments de population, doit déterminer un niveau de documentation à atteindre. Dans le cadre de sa mission de service public, elle n'est ni bibliothèque spécialisée pour la musique, ni bibliothèque universitaire. Aussi, au vue de l'environnement documentaire, des objectifs à atteindre et de la population, l'échelle de niveau sera différente selon que l'on traite de musique savante occidentale, de rock ou de jazz. La méthode conspectus consiste à représenter l'état actuel d'un domaine de la collection et repose sur deux éléments :

- Sur la segmentation de la collection par sujet
- Sur des indicateurs de niveau qualitatif et quantitatif figurant l'état de la collection existante, son rythme de développement et l'objectif à atteindre.

⁵² Calenge, Bertrand. Conduire une politique documentaire. Op. cit., pp. 69-73

Le conspectus va permettre d'analyser l'état de la collection en cours, et à venir grâce à une échelle de valeur⁵³. Le but de l'opération est de fournir aux gestionnaires de la collection une évaluation efficace des niveaux de profondeur d'information existante. L'utilisation de la méthode permet d'obtenir une représentation synthétique de l'état et du développement en cours au regard d'un objectif préalablement déterminé. La méthode repose sur des indicateurs (qualitatifs et quantitatifs) figurant :

- Le niveau de la collection en cours
- Le niveau de développement de la collection
- L'objectif de développement de la collection

Les indicateurs du conspectus permettent de décrire le niveau de chaque segment documentaire d'une collection au regard de ces trois paramètres.

La collection musicale est une collection protéiforme dans le sens où elle rassemble des supports différents. Le travail sur la notion de profondeur de collection est difficile à définir en matière d'œuvre musicale, en effet comment déterminer le niveau d'un enregistrement sonore ? En définitive le choix de documents pour les partitions et les disques compacts doit s'établir en fonction de la représentativité de l'oeuvre dans l'histoire de la musique, en fonction du niveau déterminé. Une première échelle de niveau pourrait s'articuler de la manière suivante :

- Niveau 0 : hors collection (non traité par la bibliothèque)
- Niveau 1 : connaissance de base - niveau minimal d'information (primaire et collège - 1^{er} cycle ENM) → Livres et autres médias : guides, manuels de base - Enregistrements sur disque : œuvres essentielles
- Niveau 2 : fondements de la connaissance et pratique élémentaire de la musique – niveau d'information de base, introduction (lycée – 2^e cycle ENM) → Livres et autres médias : monographies essentielles sur les compositeurs et interprètes, manuels de solfège et d'apprentissage d'instruments - Enregistrements sur disques : œuvres essentielles avec un choix significatif d'interprétations

⁵³ Annexe 3.1 un exemple d'échelle de type conspectus

- Niveau 3 : connaissance de base, approfondie (premier cycle universitaire- 3^e cycle ENM) → Livres et autres médias : large choix de monographie sur compositeurs, interprètes, histoire de la musique (époques, esthétiques...) - Manuels de solfège et d'analyse musicale - Partitions : méthodes pour l'apprentissage des instruments, grandes œuvres du répertoire par instrument et formation (musique de chambre..), partitions d'orchestre (répertoire de base) - Enregistrements sur disques : large choix d'œuvres et d'interprétations
- Niveau 4 : connaissances approfondies d'un ou plusieurs domaines musicaux - niveau d'étude ou contribution à l'enseignement (professionnels, enseignants, deuxième cycle universitaire) → Part importante de la littérature du domaine concerné - Ensemble étendu et complet de sources d'orientation bibliographiques, répertoires et de bases de données - Sélection de périodiques et de résumés d'articles - Une collection limitée de sources en langues étrangères ou en langue originale (doit pouvoir répondre aux besoins des étudiants de licence et préparation maîtrise).

La démarche consiste en une réflexion par indice (à partir du travail de segmentation) d'un niveau de documentation à atteindre. La situation actuelle en matière de musique place la collection dans une situation qui peut être qualifiée d'intermédiaire. La collection revêt un caractère hétérogène dans le sens où les niveaux de collections selon les supports sont très différents. En ce qui concerne les documents sonores la sélection très large pourrait être digne d'une bibliothèque spécialisée, la collection d'ouvrages sur la musique est quant à elle plus aléatoire, quant aux partitions, les choix d'acquisitions ne semblent pas très rationnels, ce qui donne lieu à une collection incohérente du point de vue de la pertinence des œuvres représentées. En outre, la qualification de l'ensemble du fonds passe nécessairement par une évaluation de cette collection. L'évaluation par la mesure de l'état actuel de la collection donne la maîtrise du contenu indispensable dans toute réflexion sur le développement des collections et dans l'orientation des achats.

2.3. Des documents de référence

La politique documentaire entraîne bien plus que la simple rationalisation des pratiques. La politique documentaire fonde la politique de la bibliothèque vis-à-vis de l'ensemble des publics... Une part importante de la médiation culturelle se fait par les acquisitions⁵⁴ »

La formalisation de la politique documentaire trouve son aboutissement dans la rédaction de documents particuliers⁵⁵. Ces documents revêtent trois fonctions distinctes à destination du dialogue :

- Entre l'autorité et la bibliothèque
- Entre les personnels chargés des acquisitions et la direction de la bibliothèque
- Entre la bibliothèque et les usagers
- Entre la bibliothèque et la population

Ces documents peuvent s'établir sous différentes formes en fonction de leur destination (une charte à destination du public, une charte à destination de la tutelle, un protocole de sélection destiné au travail quotidien et aux échanges entre le personnel et l'équipe de direction...etc.).

2.3.1 Un plan de développement des collections musicales

Le plan de développement des collections est un document précis, il définit clairement les objectifs à atteindre pour un segment de collection dans une projection de 3 à 5 ans. L'étude menée jusqu'à présent permet d'en dessiner les contours.

L'analyse de l'existant montre que :

- La collection actuelle (tant dans les acquisitions que dans sa présentation dans l'espace) fait la part belle aux enregistrements sonores. En comparaison, les documentaires et les partitions tiennent une place secondaire
- Les choix de documents sont répartis selon une offre déterminée par le marché et uniquement ancrée dans la nouveauté.

⁵⁴ Calenge, Bertrand. Conduire une politique documentaire. Paris : Éd. Du cercle de la librairie, 1999, p.24

⁵⁵ La description de ces documents est développée par Bertrand Calenge. Conduire une politique documentaire, Op. cit., pp. 130 - 142

- Sur le modèle du marché, la collection entraîne une pratique consumériste. Avec plus de 37000 documents sonores, 1739 livres et 5098 partitions
- Les procédures d'achat et de désherbage reposent plus sur des connaissances bibliothéconomiques que disciplinaires
- Les objectifs à atteindre ne s'inscrivent pas dans une réalité sociale et leur définition ambiguë entraîne une situation confuse.

Comme on a pu le voir, le danger de ces pratiques est pour la bibliothèque de se retrouver sur le terrain du marché et de la concurrence. Ce qui risque de la desservir. L'enjeu est aujourd'hui de trouver une place qui lui offre la possibilité de conquérir un public plus large et plus nombreux. Les objectifs à poursuivre pour la collection musicale de la médiathèque Louis Aragon ne pourraient-ils pas être d'offrir à la population une documentation propre à :

- Permettre la formation initiale et continue
- Favoriser la culture générale
- Répondre aux besoins d'information des publics

Ces objectifs ont l'avantage de revêtir un enjeu social. La proposition passe par une offre de ressources dans tous les genres musicaux tant pour les amateurs que pour les élèves et enseignants de la discipline des structures locales (ENM, ITEM, lycées, associations, MJC...). Ceci, en complément des autres lieux de ressources musicaux disponibles au Mans.

La redéfinition des objectifs donne de nouvelles orientations qui permettent de proposer les actions à entreprendre :

- Réaménager l'espace, pour valoriser chaque support et chaque genre musical. La collection propose des disques compacts, des documentaires et des partitions. Ces ressources ne doivent pas être traitées en tant que supports spécifiques, mais comme un tout appartenant à un domaine documentaire. Les supports, aussi différents soient-ils, sont les outils qui vont permettre à l'établissement de réaliser sa mission et de répondre aux besoins. Le rôle des disques compacts doit être relativisé et une place plus conséquente donnée aux autres supports, afin d'atteindre un niveau de documentation satisfaisant

- Redéfinir les tâches et la répartition des achats entre acquéreurs, non plus par supports mais par thèmes. Ce qui conduit à la maîtrise des contenus et à la rationalisation des pratiques.

Les thèmes du domaine musique se répartissent de la façon suivante :

78+0 Généralités, sciences et techniques musicales	78+4 Musiques électroniques
78+1 Musique d'influences afro-américaines	78+5 Musiques fonctionnelles
78+2 Rock et variétés internationales apparentées	78+6 Musique et cinéma
78+3 Musique classique–savante occidentale	78+8 Chanson francophone
78+9 Musiques du monde	

- Intégrer des acquisitions raisonnées et de type rétrospectif. Cette approche, déterminée par des objectifs concrets, mérite non seulement de préciser les choix en matière d'acquisition et de désherbage, mais surtout donne à réfléchir sur la présentation actuelle de la collection de manière à mettre en valeur l'ensemble des documents proposés.
- Réviser la collection de documentaires. La collection actuelle se compose majoritairement de sélections de biographies. L'ensemble de la collection doit faire l'objet d'une analyse poussée, d'un désherbage et d'une remise à niveau. La démarche passe par la mise en valeur des documents et une réorganisation de l'espace. Les sélections s'orienteront autour d'un large choix de monographies dont le contenu est déterminé par les besoins des publics cibles (compositeurs, interprètes, histoire de la musique (époques, esthétiques, formes...), analyse musicale, les procédés de composition et d'écriture, une information sur l'évolution actuelle des différents genres, le marché...). Pour répondre aux missions, la réflexion passe par la réalisation d'une offre significative et l'augmentation du nombre de documents. Pour permettre cette action la bibliothèque peut entreprendre une demande de financement auprès du CNL .
- Réviser la collection de partitions et les choix opérés. La collection doit offrir pour les différents genres musicaux des méthodes pour l'apprentissage des instruments, les œuvres majeures du répertoire par instrument et formation (musique de chambre), des partitions d'orchestre

propre à l'étude d'une œuvre ou simplement destinées à la lecture (répertoire de base), des manuels de formation musicale et de théorie musicale, de manière à favoriser l'apprentissage

- Remettre à niveau la collection d'enregistrements sonores en conservant un large choix d'œuvres et d'interprétations. L'aboutissement du travail passe par la diminution du nombre, l'abandon des tiroirs pour le rangement des CD, trop déroutants pour le public et sous exploités. La sélection, cohérente et adaptée aux besoins, doit cohabiter avec les autres supports et offrir non plus une discothèque, mais une véritable bibliothèque musicale.
- Mettre en place un plan de désherbage général pour la collection musicale. La saturation de l'espace et le contenu de la documentation oblige à une analyse des documents possédés et à une remise à niveau de la collection qui passe par un plan de désherbage important.
- Déterminer un niveau de collection par thème en fonction des profils de public à atteindre :

Thèmes	Niveau à atteindre
78+0 Généralités, sciences et techniques musicales	Niveau 3
78+1 Musique d'influences afro-américaines	Niveau 3
78+2 Rock et variétés internationales apparentées	Niveau 2
78+3 Musique classique-savante occidentale	Niveau 3
78+4 Musiques électroniques	Niveau 2
78+5 Musiques fonctionnelles	Niveau 2
78+6 Musique et cinéma	Niveau 2
78+8 Chanson francophone	Niveau 2
78+9 Musiques du monde	Niveau 2

La formalisation définitive du plan de développement des collections et les traductions budgétaires ne pourront être entreprises qu'une fois les premiers travaux de désherbage et de réaménagement de l'espace effectués. En effet, le budget alloué aux acquisitions va dépendre totalement de l'état des lieux de la collection, qui donnera alors une photographie précise du niveau actuel et définira alors les axes de travail pour atteindre les objectifs fixés .

2.3.2 La charte, outil de référence et de dialogue

La charte est « l'expression publique de la politique d'acquisition ». Elle est un outil de référence et de dialogue entre l'autorité territoriale, la direction et le personnel, les partenaires (ou concurrents), les usagers, et la population. Elle est un document de synthèse pour l'ensemble de la bibliothèque. Elle peut être constituée à partir du plan de développement des collections.

2.3.3 Des protocoles de sélection pour les acquisitions et le désherbage

Les protocoles de sélection sont des documents techniques à usage interne. Élaborés pour le travail quotidien des acquisitions, ils doivent déterminer pour les acquéreurs les procédures d'achats et de désherbage : prescription pour l'année en cours, règles budgétaires, règles de désherbage, outil de sélection, ...dans le respect des principes et objectifs définis par le projet. Constitués par domaine, il est important que les acquéreurs les rédigent eux-mêmes. Le document une fois rédigé est soumis à la direction qui le valide, il doit également servir de document de dialogue entre acquéreurs et direction.

Tous les domaines d'acquisition musicale (jazz, classique...) feront l'objet d'un protocole. Les sujets sont déterminés à partir du tableau des indices⁵⁶. Chaque indice fait ensuite l'objet d'analyse et d'un plan de sélection et de désherbage. Par exemple :

Protocoles de sélection : 78+3 : Musique classique – savante occidentale
78+3.096 : Romantique - Niveau à atteindre - Niveau 3

Enregistrements sonores : Pour cette période de l'histoire de la musique, une partie des interprétations est figée. Ce sont celles qui sont enregistrées par des interprètes ayant connu directement les grands compositeurs du 19^e siècle (Liszt, Brahms, Schumann...) ou leurs élèves (A. Cortot, J. Joachim, A. Rubinstein, W. Backhaus, W. Gieseking). Ces versions sont des versions de référence et doivent trouver leur place dans la collection puis elles seront complétées par des

⁵⁶ Le tableau des indices se trouve p. 61

achats de versions plus récentes qui permettront de comparer les œuvres entre elles et d'enrichir le fonds.

- L'état actuel de la collection demande une analyse approfondie des enregistrements possédés (les œuvres majeures, les interprétations).
- La nécessité de gagner de l'espace doit amener un désherbage des documents superflus et trois ou quatre versions d'une même œuvre peut sembler un maximum.
- Les grandes interprétations discographiques doivent faire l'objet d'une remise à niveau, certaines fois, celles-ci sont difficiles à trouver dans les catalogues des distributeurs et la bibliothèque a ici un rôle important qui la différencie du circuit commercial et qui entre directement dans son rôle d'information et de pérennité de son action.

Outils de sélections

- Bibliographies commerciales courantes : Diapason, le Monde la musique ...
- Bibliographies rétrospectives : Catalogue Diapason harmonie, guide Marabout, , Electre...
- Bibliographie nationale
- Bibliographies sélectives ou critiques : revues spécialisées (écouter-voir...)
- Catalogues d'éditeurs et distributeurs ...
- Ouvrages spécialisés sur le domaine (histoire de la musique du XIXe siècle, ouvrage sur les interprétations)

L'exemple des enregistrements de musique romantique est une première étude. Celle-ci ne recouvrira une réalité qu'une fois éprouvée. Elle sera alors complétée pour revêtir une réalité plus concrète. Cette analyse est nécessaire pour l'ensemble des indices et des supports. C'est aux professionnels en charge des acquisitions pour le domaine qu'il revient de la formaliser. Sa réalisation passe par une véritable maîtrise des contenus et des formations appropriées.

3. Enjeux de la formation

3.1. La formation des bibliothécaires musicaux

De 1975 à 1994, le CAFB (certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire), avec une option de spécialisation musique a formé les professionnels. Néanmoins, ce diplôme technico-professionnel offrait un faible nombre d'heures d'enseignement de la musique. Cela ne permettait pas d'aborder la musique dans tous ses aspects et d'une manière suffisamment approfondie pour pouvoir par la suite gérer documentation et information sur le sujet. L'apprentissage du métier

passé à présent par un diplôme universitaire de technologie (DUT) et un diplôme d'enseignement universitaire de sciences et techniques (Deust) en documentation ou information-communication, « *mais force est de constater que la formation musicale n'a que très partiellement trouvé sa place dans ces nouveaux dispositifs(...).L'offre de formation globalement en augmentation souffre d'un déficit d'image (...)* :

- *Décalage entre les besoins exprimés par les agents, et les plans de formation élaborés par leurs collectivités (...)*
- *Demande, très pointues et spécifiques, de formations à la carte, correspondant à une segmentation très forte d'une population professionnelle peu nombreuse (...)⁵⁷ » .*

L'offre de formation proposée aujourd'hui aux bibliothécaires est généraliste. Peu de centres intègrent des formations à un domaine spécialisé et il est difficile pour les professionnels de trouver des sources d'informations pour renforcer leurs connaissances disciplinaires.

3.2. Développement des collections et maîtrise des contenus

« Le métier de bibliothécaire redevient, sans équivoque possible, une profession principalement intellectuelle, et reste de moins en moins, à l'inverse de ce que l'on a pu parfois dire ou penser (surtout ces trente dernières années), essentiellement technique (...). Les spectaculaires développements de la technologie de l'information n'aboutissent pas, contrairement à une idée reçue, à rendre la tâche de recherche et de communication de l'information plus complexe, mais à simplifier pour confronter le professionnel à l'essentiel, c'est-à-dire au contenu⁵⁸. »

En Grande-Bretagne, Allemagne ou Etats-Unis, le profil de bibliothécaire musical est mis en avant dans leur formation. L'approche consiste à intégrer une double compétence, musicale et bibliothéconomique. Pour suivre une telle formation, il est indispensable d'être intéressé ou passionné par la musique, mais aussi de justifier d'une pratique musicale, instrumentale ou vocale, la qualité des services trouvés dans ces pays témoigne en faveur d'un tel cursus.

⁵⁷ Massault, Christian. La formation professionnelle des bibliothécaires musicaux. Bulletin des bibliothèques de France, t.47, n°2, 2002

⁵⁸ Giappiconi, Thierry. Manuel théorique et pratique d'évaluation des bibliothèques et centres documentaires. Paris, Ed du Cercle de la librairie, 2001

Le problème n'est pas typiquement musical, et les offres de formation proposées par une structure comme le CNFPT en témoigne. En effet, en matière de formation professionnelle, « *l'écart se situe moins entre les formations demandées et celles livrées par l'appareil de formation qu'entre les besoins réels et les réponses apportées par le CNFPT notamment*⁵⁹ ». Le constat est le suivant : les fonctions techniques sont largement valorisées par les professionnels, aux dépens des activités de développement des ressources documentaires et de médiation. L'observation des pratiques au sein de la bibliothèque du Mans coïncide parfaitement avec cette observation. Il est très facile de remarquer que les professionnels vouent leur temps au traitement des documents (en particulier le catalogage) et qu'ils sont de fait, très peu disponibles pour les autres aspects de leur travail :

- Réflexion sur les achats,
- Réflexion autour de la collection,
- Connaissance et apprentissage de la discipline (musique),
- Médiation documentaire.

Ces points de réflexion devraient être au cœur du métier, alors qu'ils relèvent souvent de pratiques empiriques. Dans la perspective d'une meilleure fréquentation de la bibliothèque, l'enjeu de la formation est de recentrer l'action sur la maîtrise des contenus. L'intérêt d'une connaissance disciplinaire, pour mieux renseigner et acquérir, devient incontournable dans la gestion d'une collection. « *L'évolution de la technologie de l'information a provoqué un bouleversement important du métier de bibliothécaire. Cette évolution nous semble essentiellement marquée par le passage d'une gestion de stock à une gestion de l'information. La collection ne se gère plus seulement, comme on l'a vu, en nombre de documents, mais en termes de contenus qui ne peuvent tous être rapportés à des unités tangibles*⁶⁰. ». Autrement dit, il s'agit de connaître les fondements, les orientations et les enjeux d'une discipline, tout en continuant à en suivre les évolutions. Grâce à cette approche, communication et médiation des documents acquièrent une qualité bien supérieure.

La politique de développement des collections impose une rationalisation des pratiques. La question qui se pose est en définitive culturelle. En effet, comment

⁵⁹ Scrève, Alain. La relation emploi-formation au CNFPT : l'exemple de la lecture publique. Bulletin des bibliothèques de France, t. 48 n°1, 2003

⁶⁰ Giappiconi, Thierry. Manuel théorique et pratique d'évaluation des bibliothèques et centres documentaires. Paris, Ed du Cercle de la librairie, 2001

les documents peuvent-ils être achetés dans une discipline donnée sans un minimum de connaissances pour ce domaine ? ou comment la médiation entre le document et l'utilisateur peut-elle se faire efficacement sans cette même connaissance ? Cependant, conduire la perception des personnels vers une logique de contenus, constitue une mutation importante de l'approche du métier, les finalités changent. Les mentalités et les pratiques doivent suivre. Cette action passe par l'étude des besoins des professionnels et une adaptation des compétences à l'environnement. Il conviendra alors d'installer un outil stratégique au cœur même du service : un plan de formation et de s'interroger sur une notion, la gestion des compétences.

3.3. Plan de formation et gestion des compétences

L'objectif est d'établir un bilan des activités et de permettre à l'équipe de revenir à l'essentiel, de se concentrer sur ce qui apporte réellement de la valeur aux partenaires, aux usagers. Cette étude se fonde sur une connaissance de l'existant. Il revient à l'ensemble de l'équipe de s'interroger sur sa profession et sur l'activité des acquisitions. L'analyse des fonctions de chacun détermine la compréhension des besoins de formation. La réflexion doit aboutir à la constitution d'un projet documentaire cohérent pour les acquisitions et pour la diffusion auprès des usagers. Cette approche suppose une maîtrise des contenus documentaires et une vision différente du métier.

Une première phase d'étude doit surtout permettre une prise de conscience des lacunes, des besoins en formation et de la nécessité de réviser les pratiques actuelles « *ce dont chaque responsable d'unité a besoin, c'est de faire réfléchir son équipe sur la réalité de leur travail (...) l'utilité de l'exercice est (...) de s'interroger avec les collaborateurs sur les finalités du travail lui-même*⁶¹. »

Pour mettre en œuvre l'action et avant d'établir un plan de formation, une discussion avec chaque membre de l'équipe s'impose. Il est question d'évaluer les compétences de chacun par la rédaction d'un document, de réfléchir sur les missions de la bibliothèque, afin de mesurer l'adéquation entre ces deux éléments. La gestion des compétences intervient dans le cadre de la politique documentaire, dans le sens où elle va permettre d'élaborer les comportements nécessaires

attendus pour répondre aux besoins déterminés par celle-ci. Il s'agit, d'intégrer les ressources humaines dans la stratégie de politique d'acquisitions, selon une approche à trois niveaux :

- ***Une approche d'adaptation et d'anticipation*** : la mise en œuvre d'un plan de formation conjoint à une volonté de changement permet d'aider le personnel à adhérer au mieux aux propositions à venir. Cette étape de la démarche s'accompagne d'une réflexion et de discussions du personnel autour des besoins réels à acquérir.
- ***Une approche d'optimisation*** : les achats effectués en pleine connaissance de cause leur assurent une meilleure rentabilité, chacun sait exactement ce qu'il achète : pourquoi et pour qui. Les documents sont achetés dans une perspective spécifique prédéterminée.
- ***Une approche de valorisation*** : l'approche disciplinaire des acquisitions ne peut que renforcer l'estime du professionnel qui se trouve alors en possession d'un outil intellectuellement validé qui lui donne une légitimité renforcée, voire une légitimité d'expert.

Le programme doit s'inscrire dans une double réalité :

- La maîtrise des outils de gestion et du concept de politique de développement des collections
- La maîtrise du contenu par l'apprentissage d'un savoir disciplinaire : dans cette perspective les formations doivent s'inscrire dans la finalité d'un travail autour de la collection. Les formations proposées en matière musicale offrent trop souvent une histoire de la musique généraliste peu ancrée dans une volonté pragmatique et prospective du métier. S'il est important de maîtriser le contenu, à savoir l'histoire de la musique dans ses différents genres. Il est d'autant plus indispensable d'en connaître le marché, les versions de référence (pour la musique enregistrée), les différentes formes de partitions (d'orchestres et d'étude, instrumentales, méthodes), les éditions importantes (pour la musique imprimées), l'offre éditoriale (pour tous les types de support). Aussi la présentation des courants musicaux dans leur analyse historique doit tenir compte de ces différents éléments. C'est seulement dans ces conditions que les professionnels seront en possession d'un outil efficace inscrit dans une perspective professionnelle.

⁶¹ Crozier Pierre et Petitbon Frédéric. Fonctionnaire au quotidien. Paris : Les Éd. d'Organisation, 1993

La formation est la composante majeure d'une démarche de gestion des compétences. La compétence est définie comme une capacité à agir dans un environnement professionnel donné. Elle correspond à la relation entre des savoirs maîtrisés, un potentiel individuel et une organisation du travail. Elle peut se décliner en : savoirs (connaissances), savoir-faire (capacités à faire) et savoir être (attitude et comportement). La démarche proposée vise, à partir de l'analyse collective et individuelle de l'existant et des besoins de formation, à concevoir des activités d'apprentissage en vue d'optimiser les ressources humaines : comment adapter la formation pour contribuer à la mise en place du projet documentaire. Ce travail est un passage obligé pour permettre la réussite de la politique de développement des collections. Il est toujours possible de proposer un plan de développement des collections. Il ne pourra avoir de valeur ou d'impact tant que n'auront pas été précisément recensées les pratiques actuelles, ni discutées en équipe des conséquences de la situation sur les missions de la bibliothèque. C'est ainsi que pourra être mis à jour la nécessaire adaptabilité pour la prise en compte du changement induit par la politique documentaire.

3.3.1 Un organisme adapté

Le CNFPT⁶² propose un certain nombre d'outils qu'il tient à disposition des collectivités territoriales. En outre, il propose des stages adaptés à la mise en œuvre de la politique documentaire et aborde la notion d'approche disciplinaire. À titre d'exemple, la consultation du catalogue régional « Pays de Loire » 2003 a permis de recenser cinq offres de stage ajustées à ce type de projet :

- Politique d'acquisition et d'animation en bibliothèque et médiathèque
- Création d'un secteur musique en bibliothèque
- Politique documentaire des documents sonores
- Politique d'acquisition et désherbage
- Désherbage des collections en bibliothèque

⁶² Centre National de la Fonction Publique (CNFPT)

Par ailleurs, il est important de souligner la volonté du CNFPT d'ajuster son offre. Dans cette perspective, un nouveau cycle de formation pour les bibliothécaires a été élaboré l'an passé⁶³.

« Le Conseil national d'orientation du CNFPT a adopté, le 13 novembre dernier, deux grandes orientations de politique publiques :

- Positionner les bibliothécaires, et notamment les directeurs de bibliothèque, en situation de définir et de proposer des orientations adaptées aux enjeux des collectivités territoriales (...)*
- Tirer pleinement parti de l'expansion des bibliothèques publiques et enrayer le recul des heures d'ouverture et du nombre des inscrits (...)*

Des objectifs stratégiques ont également été adoptés par le Conseil national d'orientation (...): recentrer la formation sur le cœur du métier afin de faire du développement des ressources documentaires un projet cohérent et intellectuellement maîtrisé ; (...)⁶⁴ »

Distribution des compétences de l'activité des bibliothécaires : Développement des ressources documentaires⁶⁵	
Savoir formalisés	Savoirs de l'action
Connaissances	Expérience
Fonds existant Caractéristiques du territoire et de la population à desservir au regard des missions, choix et priorités de la bibliothèque	Pratiques des acquisitions dans le domaine Environnement institutionnel (opportunités d'aides au développement des ressources documentaires).

⁶³ Centre National de la Fonction Publique Territoriale, Champagne-Ardenne. Pôle lecture publique et réseaux documentaires. Cycle de formation professionnelle : bibliothécaire, 2002

⁶⁴ Scrève, Alain. La relation emploi-formation au CNFPT. Op. cit.

⁶⁵ Scrève, Alain. La relation emploi-formation au CNFPT, Op. cit., p. 56

Orientation et objectifs documentaires : pourquoi et pour qui, sous quelle forme et à quel niveau, à quel coût ?	
Fondamentaux du domaine de spécialité (histoire, champ et problématiques du ou des domaines concernés)	
Offre documentaire, édition courante, circuits de recherche de documents épuisés	
Procédures	Savoir-faire
Outil de référence et de dialogue (protocole, charte d'acquisition, etc...) établissant les buts et les règles de la politique d'acquisition, de production, d'élimination et de conservation de la bibliothèque	Évaluer un document avant acquisition, au regard de l'existant et des objectifs de développement documentaire
Outil d'acquisition et de sélection (y compris en ligne)	Définir des objectifs de contenus appropriés aux buts et publics visés
Méthodologie d'analyse des coûts et de programmation budgétaire	Exploiter les sources bibliographiques et des réseaux d'acquisition et l'offre éditoriale tous supports
Droit de l'information, de la propriété intellectuelle, de la domanialité publique, de l'achat public	Recourir aux bases de données spécialisées
Champ et organisation des domaines de savoir et de la création	Fixer des critères de conservation ou d'élimination des documents en cohérence avec le PDC
Normes et réglementation concernant la conservation des documents	Rendre compte des options développées dans les domaines documentaires d'affectation

3.3.2 Ressources locales

On l'a vu, l'activité des acquéreurs musicaux de la médiathèque est légitimée par une pratique qui consiste à utiliser essentiellement les ressources offertes par la presse spécialisée, alors que la sélection de documents est une activité qui demande des connaissances dans le domaine. Cette observation permet de développer un exemple et d'envisager quelques propositions qui amélioreront la gestion des achats et les connaissances. Outre la lecture d'ouvrages sur le sujet (ici, la musique) et la participation à des stages proposés par des organismes de formation, tel que le CNFPT, il est tout à fait possible de s'appuyer sur des ressources existantes sur le territoire et de travailler en partenariat.

La ville du Mans dispose de lieux musicaux : salles de concerts et spectacle, associations de musique (chorales, groupes de musique, orchestre d'harmonie...), une école nationale de musique. Il serait bon de développer une réflexion et des échanges avec ces différents acteurs. Prenons l'exemple de l'école nationale de musique. Cette dernière propose un enseignement de la musique classique et contemporaine ou du jazz. Les enseignants de cette école sont des musiciens professionnels, instrumentistes ayant reçu une solide formation musicale. Il est tout à fait possible d'imaginer la collaboration de ceux-ci aux acquisitions, tout en

délimitant bien les axes de l'action. Il n'est pas question que la bibliothèque devienne la bibliothèque des enseignants de l'école de musique, mais ceux-ci peuvent prodiguer des conseils. Il pourrait être question :

- De l'interprétation musicale pour les enregistrements de musique classique (par exemple, par instrument : les interprètes essentiels pour le basson auprès du professeur de basson, etc...),
- Des standards du répertoire pour le jazz
- Du choix des partitions instrumentales et de leur édition et dans la perspective d'un niveau de collection
- Du choix des partitions d'orchestre ou conducteur : les grandes œuvres du répertoire ou significative dans l'écriture ou l'histoire de la musique
- De l'information sur la discipline, qui pourrait aller jusqu'à, pourquoi pas, l'intervention d'un enseignant pour le personnel de la bibliothèque sur l'histoire de la musique, les courants musicaux, les compositeurs.

L'exemple ne doit pas se limiter aux seuls genres : classique, contemporain et jazz (et plus largement toutes les musiques d'influences Afro-américaines). Dans un proche avenir, le conservatoire ouvrira une classe de musiques actuelles (Rock, chanson, musiques électroniques et plus généralement les musiques amplifiées). Ce sont des pratiques qui font partie de notre patrimoine et de plus en plus les conservatoires en assurent l'enseignement et la diffusion. Ces disciplines sont maintenant reconnues par le ministère de la culture, qui a mis en place des formations spécialisées pour l'obtention du C.A⁶⁶ de musiques actuelles. Soulignons également l'existence d'un C.A de musiques traditionnelles depuis de nombreuses années.

Le but d'une telle opération n'est pas uniquement la maîtrise des contenus dans la perspective des acquisitions, mais aussi dans l'optique de la médiation des ressources et du renseignement apporté aux usagers.

L'intégration d'interventions de professionnels (professeur du conservatoire par exemple) dans un projet de formation interne à la bibliothèque est fort possible. Il suffit d'en proposer une étude au CNFPT. Chaque collectivité et personnel des

⁶⁶ Certificat d'aptitude professionnel à l'enseignement dans les écoles de musique contrôlées par l'Etat (Ecole nationale de musique, Conservatoire national de Région)

collectivités territoriales cotisent pour avoir accès aux services du CNFPT. Si le centre met à disposition des offres de stages à destination des professionnels des collectivités, ceux-ci peuvent très bien lui suggérer la mise en oeuvre de formations propres à leurs services. Après étude, il arrive fréquemment que ces programmes soient pris en charge par le CNFPT : tant d'un point de vue financier que logistique. Ce qui donne lieu à l'organisation de stage en session interne dans l'établissement et donc à destination de l'ensemble d'une l'équipe. L'avantage est que ce type d'intervention fédère les opinions ainsi que les pratiques au sein d'une même entité.

Conclusion

Mettre en place une politique documentaire revient à s'interroger sur l'offre d'information proposée et de son adéquation avec les besoins de la population.

La définition des objectifs est un élément central de la mise en œuvre du projet, c'est sur eux que vont s'appuyer les professionnels. Actuellement, les objectifs de la bibliothèque ne revêtent pas une réalité suffisamment précise pour permettre aux acquéreurs d'orienter efficacement leurs choix. Il reviendra à la direction d'en préciser les termes : à quoi la bibliothèque doit-elle répondre, pour qui, où doit-elle se situer par rapport aux autres lieux offrant des ressources musicales ? Pour agir efficacement la bibliothèque doit, à partir d'une analyse des besoins de la population, réfléchir à sa position par rapport à une offre concurrentielle (FNAC, librairies, radio...) et s'inscrire dans une action en complémentarité avec des partenaires (ENM, ITEM). La proposition va nécessiter une remise en question des pratiques des professionnels et induit le changement dans le travail qui passe nécessairement par la mise en place d'un plan de formation et de gestion des compétences. La politique documentaire repose sur un concept de pilotage, une notion encore peu présente dans le service public. Le sous-développement des managements par objectifs, dans la fonction publique, tient essentiellement aux fondements mêmes de son fonctionnement, qui relève principalement « d'une logique de moyens » et non d'une « logique de résultats ». La politique documentaire des bibliothèques, outre son aspect purement bibliothéconomique, s'articule dans cette perspective.

La politique de développement des collections sera alors considérée comme le processus nécessaire à la mise en place du changement. Il s'agit de l'intégrer à un projet de service. Il se décompose entre : le futur (les objectifs), le processus, les documents. Ce qui importe dans cette perspective, c'est le processus, autant que les documents (charte, plan de développement des collections...), auxquels il donne lieu, l'intérêt du projet réside dans la façon dont est conduite son élaboration. Au-delà de l'observation (l'analyse de l'existant), la politique documentaire agit sur l'ensemble de la bibliothèque. Si elle est un outil de

rationalisation des pratiques de travail, elle est aussi un outil de gestion de la bibliothèque : gestion des ressources humaines, gestion du service par la formalisation d'objectifs, outil de dialogue avec les usagers et la population, outil de communication et de négociation avec la tutelle.

La politique de développement des collections n'est rien d'autre que la mise en œuvre d'une politique de changement dans le service. La réflexion doit mener à préciser les missions et les compétences, en d'autre terme à repenser la structure et ses collections de manière à concevoir d'autres modes de fonctionnement. À travers cet outil, la bibliothèque fait la preuve de son efficacité, de sa capacité à remplir ses missions, à atteindre ses objectifs. Se posent alors les questions des choix (choix des documents, choix d'un niveau de collection, choix d'un objectif à poursuivre pour de nouvelles orientations, ...), et de l'organisation du travail (remise en cause des pratiques et des compétences...).

La bibliothèque musicale a pour des raisons liées à la conjoncture actuelle tous les motifs de développer un tel outil, car mettre en place une politique documentaire conduit à s'interroger sur l'offre d'information proposée et à son avenir. Ne s'agit-il pas pour ce type de service d'une question de survie et de pérennité de l'action ? En effet, l'avancée des technologies (le téléchargement de fichiers via Internet : Peer toPeer (P2P), sites MP3...) place les supports musicaux (enregistrements sonores) dans une incertitude contextuelle. Cette nouvelle offre de service où disposer de n'importe quel type de musique est possible par un simple « clic » remet en question la place de la « discothèque » à la bibliothèque. Aussi, la bibliothèque ne devrait-elle pas plus que jamais se remettre en question ? Proposer une offre reposant essentiellement sur ce type de support n'entraîne-t-il pas, pour la bibliothèque le risque de se trouver en position défavorable et à terme de se voir dépossédée de son action ?

Bibliographie

Politique publique

ALÉCIAN Serge, FOUCHER Dominique. *Le management dans le service public.* Ed d'organisation (Service public), 2002

AROT Dominique.dir, *Les bibliothèques en France 1991-1997.* Paris : Ed du Cercle de la librairie, 1998 («Bibliothèques »)

BARTOLI Annie. *Le management dans les organisations publiques.* Paris : Dunod, 1997

BERTRAND Anne-Marie. *Les bibliothèques municipales : acteurs et enjeux.* Paris : Ed du Cercle de la librairie, 1994 (« Bibliothèques »)

BERTRAND Anne-Marie. *Bibliothèques territoriales : identité et environnement.* Paris : les Éd. du CNFPT, 1999 (« Culture »)

BERTRAND Anne-Marie. *Les villes et leurs bibliothèques : légitimer et décider, 1945- 1985.* Paris : Ed du Cercle de la librairie, 1994 (« Bibliothèques »)

BESSIERE Jérôme. *Le management total de la qualité en bibliothèque : mémoire d'étude, diplôme de conservateur de bibliothèque.* Villeurbanne : Enssib, 1998

CALENGE Bertrand. *Accueillir, orienter, informer : l'organisation des services aux publics dans les bibliothèques.* Paris : Ed du Cercle de la librairie, 1999 (« Bibliothèques »)

Conseil supérieur des bibliothèques. *Charte des bibliothèques.* Paris : Association du conseil supérieur des bibliothèques. [Disponible en ligne] URL : <http://www.enssib.fr/autres-sites/csb/csb-char.html> (page consultée le 20/09/2003)

CROZIER Pierre et PETITBON Frédéric. *Fonctionnaire au quotidien : les nouvelles pratiques des cadres de l'administration.* Paris : Les Ed. d'Organisation, 1993

France. Commissariat de la réforme de l'Etat, France. Ministère de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. *Développer la qualité du service public : Charte qualité et engagements dans les services publics.* Paris : la Documentation française, 1997 .

Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques [éd.]. Section des bibliothèques publiques. *Les services de la bibliothèque publique : principes directeurs de l'IFLA-UNESCO.* Paris : ABF, 2002. (Médiathèmes ; 3).

KOENIG Marie-Hélène. *Connaître les public : savoir pour agir.* Villeurbanne : IFB, 1998 ("La boîte à outil", 8)

QUATREBARBES Bertrand de. *Usagers ou clients ? : Ecoute, marketing et qualité dans les services publics.* 2^e éd. Paris : les Ed.d'Organisation, 1998

TAESCH-WAHLEN Danielle. *Concevoir, réaliser et organiser une bibliothèque.* Paris : Ed du cercle de la librairie, 1997 (Collection « Bibliothèques »)

UNESCO. *Manifeste sur la bibliothèque publique.* [Disponible en ligne] URL : <http://www.adbdp.asso.fr/outils/droit/manifeste.htm>

Politique documentaire

ABF. Dossier : Acquisitions. [Disponible en ligne] URL : <http://www.abf.asso.fr/dossiers/acquisitions/politique.html> (page consultée le 20 décembre 2003)

AROT Dominique. « *Politiques documentaires et politiques de collections : raisons et passions* », *Bulletin des bibliothèques de France*, t.44, n°2, 1999

BERTRAND Anne-Marie. *Les publics des bibliothèques*. Paris : CNFPT, 1999. (Culture)

CALENGE Bertrand. “ *Les BM à la recherche de leurs usagers* », *Bulletin des bibliothèques de France*, t.48, n°1, 2003 ”

CALENGE Bertrand. “ *La collection entre offre et demande ?*”, *Bulletin des bibliothèques de France*, t.46, n°2, 1998

CALENGE Bertrand. *Conduire une politique documentaire*. Paris : Ed du Cercle de la Librairie, 1999 (Collection « Bibliothèques »)

CALENGE Bertrand. “ *Un outil de gestion des collections : les cotes de libre accès*”, *Bulletin des bibliothèques de France*, t.39, n°6, 1994

CALENGE Bertrand. “ *Peut-on définir la bibliothéconomie*”, *Bulletin des bibliothèques de France*, t.43, n°1, 1998

CALENGE Bertrand. *Les politiques d'acquisition : constituer une collection dans une bibliothèque*. Paris : Ed du Cercle de la Librairie, 1999 (Collection « Bibliothèques »)

GAUDET Françoise, LIEBER Claudine. *Désherber en bibliothèque : manuel pratique de révision des collections.* Paris : Ed du Cercle de la librairie, 1999 (Collection « Bibliothèques »)

GAUTIER-GENTES Jean-Luc. "Lettre averti à une jeune bibliothécaire sur le pluralisme des collections", *Esprit*, n°2, 1998, p.21-39.

GIAPPICONI Thierry et CARBONE Pierre. *Management des bibliothèques : programmer, organiser, conduire et évaluer la politique documentaire et les services des bibliothèques de service public.* Paris : Ed du Cercle de la librairie, 1997 (Collection « Bibliothèques »)

GIAPPICONI Thierry. *Manuel Théorique et pratique d'évaluation des bibliothèques et centres documentaires.* Paris : Ed du Cercle de la librairie, 2001 (Collection « Bibliothèques »)

GIAPPICONI Thierry. « De la bibliotéconomie au management : subordonner la gestion aux missions », *Bulletin des bibliothèques de France*, t.43, n°2, 1998

International Standard Organisation. *Norme internationale 11620, Information et documentation- indicateurs de performance des bibliothèques, 1998.*

KLOTTER p. et DUBOIS B. *Marketing management.* Paris : Publi Union, 2000

KUPIEC Anne (Dir.). *Bibliothèques et évaluation.* Paris : Electre – Ed. Du Cercle de la librairie, 1994. (Bibliothèques)

LENDREVIE Jacques et LINDON Denis. *Mercator : théorie et pratique du marketing.* Paris : Dalloz, 2000

MUET Florence et SALAÜN Michel. *Stratégie marketing des services d'information : bibliothèques et centres de documentation.* Paris : Éd. Du cercle de la librairie, 2001

Poldoc : Politiques documentaires. [Disponible en ligne] URL : <http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/index.html> (page consultée le 20 décembre 2003)

SCREVE Alain. « *La relation emploi-formation au CNFPT : l'exemple de la lecture publique* ». *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 48, n°1, 2003

SUTTER Eric. *Service d'information et qualité : comment satisfaire les utilisateurs.* Paris : ADBS, 1992

SUTTER Eric. « *La démarche qualité appliquée aux bibliothèques et services d'information : conception et spécificités* », *Bulletin des bibliothèques de France*, t.43, n°1, 1998

SUTTER Eric. « *La démarche qualité en bibliothèques : questions-réponses* », *Bulletin des bibliothèques de France*, t.43, n°1, 1998

TRAVIER Valérie. « *Constitution d'une collection de référence en lettres : outils et méthodes* », *Bulletin des bibliothèques de France*, t.45, n°6, 2000

WHITE Marilyn Domas. *Measuring customer satisfaction and quality of service in special libraries.* College of Library and information Services. University of Maryland, 1994

ZIEMTHAL Valerie A., BERRY Leonard L., PARASURANAM A. « *The nature and Determinant of Customer Expectation of Service* », *Journal of the Academie of Marketing Science*, volume 21, n°1, pp. 1-12, hiver 1993

Musique en bibliothèque

ALIX Yves et PIERRET Gilles. dir. *Musique en bibliothèque*. Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 2002 (Collection « Bibliothèques »)

HAUSFATER Dominique. *La médiathèque musicale publique : de la fiction à la réalité : quarante années d'évolution*. Villeurbanne : ENSB, 1990

HAUSFATER Dominique. *La Médiathèque musicale publique : évolution d'un concept et perspectives d'avenir*. Villeurbanne : ENSB, 1990

HAUSFATER Dominique. *Les Bibliothèques musicales publiques : le modèle allemand (1902-1997)*. Bulletin des bibliothèques de France. numéro 2000-3. [Disponible en ligne] URL : http://www.enssib.fr/bbf/fiches_lecture/bbf00-3-hausfater.html (page consultée le 20 décembre 2003)

HAUSFATER Dominique, SORET Maire-Gabrielle, DAVID Christiane. *Répertoire des bibliothèques et institutions françaises conservant des collections musicales*. Association internationale des bibliothèques musicales (AIBM), 2001

HERZHAFT Gérard. *La place de la musique dans les bibliothèques publiques : rapport* .[S. l. : s. n.], 1987

MARTY Marcel. *Les bibliothèques musicales publiques : le modèle allemand 1902-1997*. Villeurbanne : ENSSIB, 1999

MASSAULT Christian. « *La formation professionnelle des bibliothécaires musicaux* ». *Bulletin des bibliothèques de France*, t.47, n°2, 2002

MASSAULT Christian. « *La place de la musique en bibliothèque publique* ». *Bulletin des bibliothèques de France*, t.47, n°2, 2002

OBER Emmanuelle. *Les Politiques culturelles des collectivités locales en matière de musique.* Villeurbanne : ENSB, 1989

SINEUX Michel. Dir. *Musique en bibliothèques : les supports musicaux et la documentation musicale.* Paris : Ed. du Cercle de la librairie

SINEUX Michel. *Musique en bibliothèque : quelles formations ?* / par Michel Sineux, Gilles Pierret, Dominique Lahary, Dominique Arot, Martine Parmentier. In : *Ecouter Voir* ; N° 132, décembre 2002, pp. 7-28

SINEUX Michel. « *Avatars de la musique dans les bibliothèques* ». *Bulletin des bibliothèques de France*, t.47, n°2, 2002

Table des annexes

ANNEXE 1	I
ANNEXE 1.1 GRILLES D'ENTRETIENS	II
ANNEXE 1.2 PLANNING SEMAINE 2	III
ANNEXE 2	V
ANNEXE 2.1: ORGANIGRAMME « COLLECTIONS » DE LA MÉDIATHÈQUE	VI
ANNEXE 2.2 : COLLECTION MUSIQUE DU MANS – ACHATS 2002	IX
ANNEXE 2.3 : LISTE DES ABONNEMENTS MUSICAUX	X
ANNEXE 2.4 : TABLEAU DE BORD : SÉLECTION D'INDICATEURS POUR L'ÉTUDE DE LA SATISFACTION DES USAGERS	XI
ANNEXE 2.5 : LES PUBLICS - ENQUÊTES.....	XIII
ANNEXE 2.6 : ANALYSE DE LA COLLECTION : DIAGNOSTIC	XV
ANNEXE 3	XVII
ANNEXE 3.1 : OBJECTIFS ET MISSIONS DE LECTURE PUBLIQUE POUR LA BIBLIOTHÈQUE LOUIS ARAGON	XVIII
ANNEXE 3.2 : ÉCHELLE DE TYPE CONSPECTUS	XIX

Annexe 1

Annexe 1.1 Grilles d'entretiens

- Pour vous quelles sont les missions de la bibliothèque et de la section musique en particulier ?
- Pour quel domaine musical faites-vous les acquisitions ?
- Qu'est-ce qui a déterminé le choix de ce secteur ?
- Quel budget ?
- Qu'est-ce qui a déterminé le montant du budget ?
- Quels sont les critères qui déterminent les choix ?
- Quels sont les outils utilisés pour les choix ? Répertoire bibliographique, presse spécialisée, suggestions du public... ?
- Parmi ces outils quels sont ceux que vous jugez prioritaires ?
- Profitez vous des conseils d'un comité de lecture (parallèle pour la musique), conseils de spécialistes, d'amis, d'émissions radio... ?
- Quelles sont vos connaissances par rapport au domaine
- Quel est selon vous le public concerné par ce domaine, public emprunteur (profil) ? public potentiel ?
- Quels sont les besoins du public par rapport à ce domaine d'acquisition ?
- Procédez vous à un désherbage régulier ? Par quelle procédure, qu'est-ce qui détermine le choix des documents à éliminer ?
- Selon vous quelles sont les avantages de vos pratiques, y a-t-il des manques ? Des outils dont vous souhaiteriez disposer ?
- Politique de développement des collections ? Qu'est-ce que cela représente ?
- Pensez-vous pratiquer dans cette direction ?

Annexe 1.2 Planning semaine 2

du mardi 9 au Samedi 13 septembre 2003

Matin	9h	10h	11h	12h	13h
Mardi 9	Réunion de direction				
Mercredi 10	Entretien : J. Mongodin				
Jeudi 11	Entretien direction M. Nardi			Préparation réunion vendredi matin	
Vendredi 12		Réunion équipe musique : présentation du stage	Service public		
Samedi 13	Travail personnel				

Après-midi 13h 14h 15h 16h 18h30

Mardi 9	Entretien : M.Cl. Laurillau			
Mercredi 10	Entretien D. Letourneau	Entretien J.L. Lecourt	Entretien L. ation	Pifre Présent Module catalogag e
Jeudi 11	Réunion avec annexe Espal		Entretien Olivier public musique	Service
Vendredi 12		Entretien : M. Sutter	Travail sur le mémoire	
Samedi 13	Travail personnel			

Annexe 2

Annexe 2.1: Organigramme « collections » de la Médiathèque

COLLECTIONS IMPRIMÉES
RESPONSABLES DES COLLECTIONS ADULTES
<p>Arts et loisirs : <i>Line Lunel</i></p> <p>Bib. professionnelle : <i>Édith Huger</i></p> <p>Fiction : <i>Françoise Vautier</i></p> <p>Littérature : <i>Marinette Poisson</i></p> <p>Musique : <i>Marie-Claude Laurillau</i></p> <p>Références : <i>Françoise Lemercier</i></p> <p>Sciences : <i>Frédéric Lecornué</i></p> <p>Sciences humaines : <i>Candice Dohin</i></p>
ACQUÉREURS
<p>Arts, spectacles : <i>Line Lunel, Jérôme Morillon</i></p> <p>Auto-moto, Nature, Sciences : <i>Frédéric Lecornué</i></p> <p>Bandes dessinées, Humour : <i>Jacques Foucault</i></p> <p>Bib. professionnelle, Esprit , Santé (psycho) : <i>Édith Huger</i></p> <p>Fiction : <i>Françoise Vautier,</i> <i>Christine Disson</i></p> <p>Histoire , Politique,Enfant, Sciences humaines, Travail (autres qu'orientation) : <i>Candice Dohin</i></p> <p>Informatique : <i>Chantale Bégat</i></p> <p>Littérature : <i>Marinette Poisson, Françoise Lemercier</i></p> <p>Maison, Pays , Références : <i>Françoise Lemercier</i></p> <p>Région : <i>Danielle Chiavale</i></p> <p>Santé (corps) : <i>Françoise Vautier</i></p> <p>Société, Politique : <i>Peggy Potier</i></p> <p>Sports : <i>Sophie Fournier</i></p> <p>Travail (orientation professionnelle) : <i>Laetitia Puisset</i></p>

RESPONSABLE DES COLLECTIONS JEUNESSE <i>Béatrice Maingon</i>
ACQUÉREURS
BD : <i>Maryline Sutter</i> Tout (sauf BD) : <i>Chantal Tuffier, Béatrice Maingon, Magali Gonthier</i>
COLLECTIONS TRANSVERSALES
RESPONSABLE DES FONDS ET ACQUÉREURS <i>(en collaboration avec les responsables de collections)</i>
Cassettes et disques compacts de texte : <i>Marie Martine Poignant</i> Cédéroms : <i>Peggy Potier</i> Livres en Braille : <i>Marie-Martine Poignant</i> Livres en gros caractères <i>Françoise Vautier</i> Périodiques : <i>Geneviève Desmas</i> Vidéos-DVD documentaires : <i>Marie-Martine Poignant</i> Vidéos-DVD fiction : Christine Disson
COLLECTIONS MUSICALES
RESPONSABLE DU FONDS
<i>Marie-Claude Laurillau</i>
ACQUÉREURS
Livres : <i>Danielle Letourneau</i> Musique classique et contemporaine : <i>Jacques Mongodin</i> Partitions et musique du monde : <i>Marie-Claude Laurillau</i> Musique de jazz : <i>Laurent Piffre</i> Musique pour enfants et variété francophone : <i>Maryline Sutter</i> Musique de rock : <i>Olivier Benoît</i> Musique de films : <i>Ingrid Peigné</i> Musiques électroniques : <i>Jean-Luc Lecourt</i>

ESPACE RECHERCHE ET PATRIMOINE Didier Travier		
RESPONSABLES FONDS SPÉCIALISÉS		RESPONSABLE DE L'ESPACE RECHERCHE ET PATRIMOINE
LOCAL <i>Danielle Chiavale</i>	AUTO-MOTO <i>Frédéric Lecornué</i>	<i>Danielle Chiavale</i>
ACQUÉREURS Auto : <i>Frédéric Lecornué</i> Maine : <i>Danielle Chiavale</i> Références Patrimoine : <i>Didier Travier, Frédéric Lecornué</i> Fonds précieux : <i>Didier Travier</i>		NUMÉRISATION <i>Philippe Brasseur</i>
		PHOTO - MICROFILM <i>Anne Georgelin</i>
		PRÊT INTER-BIBLIO. <i>Danielle Chiavale</i>
ESPACE ADULTE Marc-Édouard Gautier		
RESPONSABLE DU FONDS <i>Marc-Édouard Gautier</i>		RESPONSABLES D'ESPACES
		Bib. professionnelle : <i>Édith Huger</i>
		Bib. sonore : <i>Marie-Martine Poignant</i>
		Documentaires-Littérature : <i>Françoise Lemerrier</i>
		Fiction : <i>Laetitia Gallet</i>
		Kiosque : <i>Geneviève Desmas</i>
		Multimédia : <i>Peggy Potier</i>
ESPACE JEUNESSE Chantal Tuffier		
RESPONSABLE DU FONDS <i>Béatrice Maingon</i>		RESPONSABLE DE L'ESPACE <i>Magali Gonthier</i>
ESPACE DISCOTHÈQUE		
RESPONSABLE DU FONDS <i>Marie-Claude Laurillau</i>		RESPONSABLE DE L'ESPACE <i>Jacques Mongodin</i>

Annexe 2.2 : Collection musique du Mans – achats 2002

	Classe	Genre musical			Nombre de documents achetés
	000000	Musique du monde			415
	99	Variétés françaises			292
	100	Jazz, blues, gospel			560
	200	Rock			1096
	300	Musique classique			314
	400	Musique contemporaine			61
	500	Musique de films, bruitages, relaxation			270
	700	Musique pour enfants			109
	XXX	Divers			000000
MUC		Musique, cd, k7...	2979	2852	3117
	780	MUS			3
	XXX	Divers			200
MUL/ MUS		Musique, livres	125	117	203
	000000	Musique du monde			22
	99	Variétés françaises			38
	100	Jazz, blues, gospel			35
	200	Rock			41
	300	Musique classique			109
	400	Musique contemporaine			000000
	500	Musique de films, bruitages, relaxation			8
	700	Musique pour enfants			15
	800	Méthodes...			34
MUP		Musique, partitions	302	298	302

Annexe 2.3 : Liste des abonnements musicaux

Presse spécialisée musique :

Avant scène opéra	Monde de la musique (Le)	Rock & folk
Chorus	Natty Dread	Rock sound
Diapason	Opéra international	Soul bag
Ecouter voir	Opérette	Télérama
Guitarist magazine	Ostinato	Trad magazine
Inrockuptibles (Les)	Platine	Trax
Jazzman	Répertoire des disques compacts	Vibrations
Juke box magazine	Revue du son & du home cinéma	Jazz hot

Annexe 2.4 : Tableau de bord : sélection d'indicateurs pour l'étude de la satisfaction des usagers

D'après la norme ISO11620 – Information et documentation – Indicateurs de performance des bibliothèques.

Objectif	Indicateurs	Référence	Résultat année précédente	Résultat année en cours	Objectif à atteindre
Evaluer dans quelle mesure les usagers sont satisfaits des services de la bibliothèque considérée dans leur totalité ou bien isolément	Satisfaction des usagers	B 1.1.1			

Cet indicateur peut servir à mesurer la satisfaction des usagers vis-à-vis de n'importe quel service offert au public par une bibliothèque :

- Horaires d'ouverture
- Salles d'études
- Disponibilité des documents
- PEB
- Comportement du personnel de la bibliothèque ...

Le mode de construction de l'indicateur varie sur une échelle allant de 1 à 5 (par exemple : Très satisfaisant, Satisfaisant, Assez satisfaisant, Peu satisfaisant, Pas du tout satisfaisant)

- Le mode de mise en œuvre de l'indicateur passe par l'élaboration d'un questionnaire simple énumérant les services et aspect des services à évaluer
- La satisfaction des usagers pour chaque service ou pour chaque aspect d'un service est égal à A/B où :
 - A est la somme des valeurs données par les usagers à chaque service
 - B est le nombre de personne ayant répondu aux questions
- Compter le nombre d'apparition de chaque valeur. Calculer ensuite le pourcentage pour chaque valeur.
- Pour chaque service évaluer, le nombre est compris sur une échelle de 1 à 5

Objectif	Indicateurs	Référence	Résultat année en cours	Objectif à atteindre
Evaluer dans quelle mesure les usagers sont satisfaits des services de la bibliothèque considérée dans leur totalité ou bien isolément	Satisfaction des usagers : organisation dans l'espace et classement	B 1.1.1	4	
Evaluer dans quelle mesure les usagers sont satisfaits des services de la bibliothèque considérée dans leur totalité ou bien isolément	Satisfaction des usagers : l'offre documentaire	B 1.1.1	4,1	
Evaluer dans quelle mesure les usagers sont satisfaits des services de la bibliothèque considérée dans leur totalité ou bien isolément	Satisfaction des usagers : trouver vous les documents	B 1.1.1	3,7	
Evaluer dans quelle mesure les usagers sont satisfaits des services de la bibliothèque considérée dans leur totalité ou bien isolément	Satisfaction des usagers : services	B 1.1.1	4	
Evaluer dans quelle mesure les usagers sont satisfaits des services de la bibliothèque considérée dans leur totalité ou bien isolément	Satisfaction des usagers : catalogue	B 1.1.1	18 des personnes interrogées ne l'utilisent pas soit :42% . Pour les 24 autres : 4,8 - avec les 42 en considérant que les non utilisateurs = pas satisfaits = 2,40	
Evaluer dans quelle mesure les usagers sont satisfaits des services de la bibliothèque considérée dans leur totalité ou bien isolément	Satisfaction des usagers : renseignements bibliographiques	B 1.1.1	21 des personnes interrogées ne l'utilisent pas soit :50% - 12 parce qu'elles ne connaissent pas le service- et pour les 21 autres : 4,7	
Evaluer dans quelle mesure les usagers sont satisfaits des services de la bibliothèque considérée dans leur totalité ou bien isolément	Satisfaction des usagers : renseignements bibliographiques	B 1.1.1	Moyenne totale :4,2	

Annexe 2.5 : Les publics - Enquêtes

Enquête de satisfaction (la collection musicale) - date et heure :

I/ Identité :

Êtes-vous déjà inscrit à la bibliothèque ? Oui Non

Code Barre (pour les inscrits) :

Pratiquez vous une activité musicale :

Non Oui : Amateur Précisez :.....

 Professionnel Précisez :.....

 Elève au conservatoire de musique du Mans

 Elève dans une autre école d'enseignement musical Précisez.....

 Elève à l'ITEMM

Sexe : F M

Age : 0 à 15 ans 15 à 25 ans 26 à 40 ans 41 à 60 ans 60 ans et plus

Situation géographique : Le Mans Agglomération Précisez :

 Autre Précisez.....

II/ Satisfaction

1. Pourquoi venez-vous dans l'espace musique de la bibliothèque?
2. Que venez-vous y chercher ? (Information, loisir, documents...)
3. Quels types de documents

Supports ? CD Livres Partitions Presse Autres Précisez.....

Genres musicaux ?

- Musique d'influence afro-américaines
- blues, jazz,
- hip-hop, rap,
- reggae...
- Rock et variété internationale apparentée
- Musique classique et contemporaine
- Musique fonctionnelle
- Musique électronique
- Musique et cinéma (BOF...)
- Chanson francophone
- Musique enfantine
- Musique du monde

4. Que pensez vous de l'organisation (espace, classement) de la collection musicale de la bibliothèque ?

Très satisfaisante Satisfaisante Assez satisfaisante Peu satisfaisante Pas du tout satisfaisante

Commentaires :

5. L'offre de documents proposée par la bibliothèque vous semble :

Très satisfaisante Satisfaisante Assez satisfaisante Peu satisfaisante Pas du tout satisfaisante

Commentaires :

6. Trouvez-vous les documents que vous venez chercher ?

Très souvent Souvent Assez souvent Parfois Jamais

Commentaires :

7. Que pensez vous de l'offre de service par rapport à la documentation ?

Très satisfaisante Satisfaisante Assez satisfaisante Peu satisfaisante Pas du tout satisfaisante

Commentaires :

8. Utilisez-vous le catalogue ?

Non – Pourquoi :

Oui, En mode texte Cyberpac

Vous trouvez le service,

Très satisfaisant Satisfaisant Assez satisfaisant Peu satisfaisant Pas du tout satisfaisant

Commentaires :

9. Vous arrive t'il de faire appel au service de renseignements bibliographiques ?

Non – Pourquoi :

Oui, vous trouvez le service

Très satisfaisant Satisfaisant Assez satisfaisant Peu satisfaisant Pas du tout satisfaisant

Commentaires :

Annexe 2.6 : Analyse de la collection : diagnostic

Collection de disques compacts

La collection est riche et variée largement représentative de l'histoire de la musique, des formes et des courants musicaux. Elle se compose des grandes œuvres de référence pour les genres classiques et contemporains dans des interprétations diverses, ainsi que des œuvres secondaires.

- Les achats de type rétrospectifs ne se font pas pour remplacer certains manques, qui ont pu être constaté sur certaines œuvres ou pour proposer les interprétations majeures du répertoire. Cet état de fait tient au fonctionnement des acquisitions qui ne tient compte que des nouveautés. Or, ces documents ne font plus partie du circuit de la nouveauté et sont pourtant indispensables à la constitution d'un fonds destiné à une offre visant une culture générale musicale comme pour l'approfondissement des connaissances.
- Le choix des interprétations musicales suit la critique de la presse spécialisée. Cependant, cette presse met en avant des artistes en fonction de la mode du moment, cette pratique se fait quelques fois aux dépens d'artistes importants voire incontournables.
- Le désherbage, cette question rejoint la précédente, qui en fait ne tiens pas toujours compte de la valeur de l'interprétation. Aussi, des versions de « référence » ou des interprètes majeurs sont mis de côté (On pourra citer pour exemple « Carnaval de Schumann par George Bollet »), tandis que des artistes bien moins représentatifs sont eux largement valorisés dans la collection.

La collection de musique imprimée

La collection est importante et propose à la fois des partitions d'orchestre et des partitions instrumentales :

- La collection de partitions de musique classique est constituée de diverses œuvres du répertoire. Les investigations ont mis en avant une collection hétérogène. Celle-ci se compose à la fois d'œuvres majeures comme d'œuvres secondaires, ceci sans logique apparente. Cet état des lieux met en avant des lacunes dans les connaissances et en particulier dans celle de l'histoire de la musique.
- Le choix des éditions : en matière de partitions, le choix de l'édition est un élément essentiel. Pour une même œuvre plusieurs éditions sont possibles.

Cependant, les éditions ne sont pas toutes d'une même qualité et certaines sont pourvues d'erreurs d'écriture. Cet élément est important, dans la mesure où il peut gêner la lecture et l'interprétation musicale. Pour les utilisateurs et donc les musiciens, il est très important de disposer d'une édition de qualité. Pour citer un exemple, l'édition originale de Debussy et celle qui fait référence est une édition française « Durand », or, la collection musique de la bibliothèque dispose d'œuvres de ce compositeur dans des éditions allemandes.

- La collection musicale est composée de deux types de partitions : des partitions instrumentales (destinées à l'interprétation en soliste ou en musique de chambre), des partitions d'orchestre (destinées à l'étude ou à la lecture). Ces deux types de documents ne sont pas voués à la même utilisation ni au même public. Dans l'organisation actuelle, l'une et l'autre sont rassemblées. Il semble en fait judicieux de les dissocier, afin de permettre aux différents utilisateurs de les retrouver facilement. En effet, s'il est logique de rassembler les partitions d'orchestre par compositeurs, il n'en est pas de même pour les partitions instrumentales. La démarche du public instrumentiste n'est pas d'aller chercher par compositeur, mais plutôt de voir ce qui est proposé pour leur instrument. Classer ces documents par ordre alphabétique risque de décourager les musiciens qui ne trouveront pas les documents qu'ils sont venus chercher.

La collection de documentaires

Rassemble un large choix de biographies de compositeurs, en comparaison, les autres aspects musicaux sont peu représentés. Une réflexion sur le contenu doit être menée et l'accent mis sur des ouvrages d'histoire de la musique, des manuels d'analyse, des didacticiels (solfèges, écriture, ...) et autres documents permettant d'apprécier l'esthétiques et les différents courants musicaux.

L'offre d'usuels et de documents de référence

Un large choix de dictionnaires et usuels est proposé. Cette sélection paraît convenable. Malgré tout, l'analyse des pratiques met en avant le prêt comme utilisation quasi-exclusive de la collection, de plus l'espace n'offre guère la possibilité de consultation sur place. Or, la documentation de référence est exclue du prêt, ce qui paraît être un mode de communication incontournable. Néanmoins, il apparaît sensé de se pencher sur la question et de voir dans quelle mesure cette offre documentaire est bien mise en valeur, et comment en favoriser son exploitation.

Annexe 3

Annexe 3.1 : Objectifs et missions de lecture publique pour la bibliothèque Louis Aragon

Fournir aux habitants du Mans et de la périphérie une documentation encyclopédique et pluraliste passe par la constitution d'une collection cohérente, de qualité et donc par la création d'un environnement favorable. Le but est de contribuer aux besoins culturels, de formation et d'information d'une population à desservir, qui s'inscrit dans une mission à caractère social :

- Satisfaire les besoins de détente : que ce soit pour les enfants en encourageant une lecture plaisir comme, pour les adultes. Cette fonction s'inscrit dans la mission de diffusion de la production culturelle d'aujourd'hui. Il est question à la fois d'apporter le goût de l'esthétique et le plaisir du beau, mais aussi de participer à la vie pratique, où le livre a souvent sa place.
- Assurer et faciliter l'accès de tous les citoyens à l'information, à la formation, à l'étude :
- Contribuer aux besoins de formation initiale : en complément au travail scolaire et universitaire et dans la perspective d'une démocratisation de la réussite scolaire
- Contribuer aux besoins de formation continue : le développement économique et les bouleversements de la société actuelle font que l'approfondissement, la mise à jour des connaissances, la reconversion des compétences sont des besoins sociaux que la collectivité et la bibliothèque doit prendre en compte. Il s'agit alors pour le service de proposer une documentation propre à répondre à ce besoin en fonction des spécificités du bassin d'emploi.
- Contribuer à l'information et à la documentation : de ce point de vue, il est question d'intégrer le point de vue informationnelle ou l'évolution des différents sujets mais aussi une aide à la maîtrise documentaire
- Participer au développement personnel et culturel : cette fonction est étroitement liée aux fonctions de formation, d'information. Inscrite dans une vocation universaliste, la bibliothèque offre à chacun la possibilité de venir y puiser des informations, des opinions, des explications... Lieu de découverte, elle concourt à la formation, à la liberté d'opinion et d'indépendance intellectuelle. Elle participe à l'épanouissement personnel ou loisir et plaisir sont également présents.

Annexe 3.2 : échelle de type conspectus

Tableau des indicateurs de profondeur des collections⁶⁷ (dix niveaux) (d'après Bushing, Davis et Powell)

0	Hors collection (la bibliothèque choisit délibérément de ne pas développer de collection dans ce segment)
1a	Niveau minimal d'information, couverture non systématique du sujet (primaire)
1b	Niveau minimal d'information, couverture systématique du sujet (collège)
2a	Niveau d'information de base, introduction (Lycée)
2b	Niveau d'information de base, approfondi (premier cycle universitaire professionnel)
3a	Support de formation, niveau débutant (licence et préparation à la maîtrise)
3b	Support de formation, niveau intermédiaire (maîtrise)
3c	Support de formation, niveau confirmé (3 ^e cycle)
4	Niveau recherche (doctorants et chercheurs)
5	Niveau complet d'information (exhaustivité)

⁶⁷ Giappiconi Thierry. Manuel théorique et pratique d'évaluation. Op. Cit. , p.109